



CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2019

Monsieur Bruno LHOEST, *Conseiller – Président ;*

Monsieur Daniel BACQUELAINE, *Bourgmestre en titre empêché ;*

Monsieur Laurent BURTON, *Bourgmestre faisant fonction ;*

MM. Sabine ELSSEN, Anne THANS-DEBRUGE, Dominique VERLAINE, Alain JEUNEHOMME, Madeleine HAESBROECK-BOULU,
Échevins ;

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'action sociale ;*

MM. Axel NOEL, Carine ROLAND-van den BERG, Caroline GUYOT, Lionel THELEN, Benoît LALOUX, Marie-Louise CHAPELLE-
LESPIRE, Laurent RADERMECKER, Olivier BRUNDSEAUX, ~~Caroline LEIDGENS~~, Camille DEMONTY, Olivier GRONDAL, Fiona
KRINS, ~~Colette LATIN GAASCHT~~, Anne-Catherine LACROSSE, Carole COUNE, Jean-François CLOSE-LECOCQ, Jacques BAIBAI,
Pascal PIEDBOEUF, *Conseillers ;*

Monsieur Laurent GRAVA, *Directeur général – Secrétaire.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 35.

Monsieur le Président rappelle le point supplémentaire à l'ordre du jour ajouté à la demande du Groupe DÉFI : « *Emplacements pour personnes handicapées situés rue Boden à Vaux-sous-Chèvremont* ». Ce point sera examiné en seizième objet de la séance publique.

En outre, Monsieur le Président sollicite l'ajout en urgence d'un point à l'ordre du jour de la séance publique, à savoir : « 17. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et d'institutions tierces – Association sans but lucratif « *Royal Syndicat d'Initiative* » : modification de la délibération du 19 décembre 2018 ».

Le Conseil communal, à l'unanimité de ses Membres présents, autorise que ce point soit ajouté en urgence à l'ordre du jour de la séance.

S É A N C E P U B L I Q U E

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article unique

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 est approuvé.

2. PRESTATION DE SERMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE EN QUALITE DE MEMBRE DU COLLEGE COMMUNAL

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale ;

Vu les articles L1123-3, L1123-8 et L1126-1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu sa délibération de ce 3 décembre 2018 (20181203.02) vérifiant et validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération de ce 3 décembre 2018 (20181203.03) relative à la prestation de serment et à l'installation des Conseillers communaux ;

Vu sa délibération de ce 3 décembre 2018 (20181203.07) adoptant le pacte de majorité ;

Attendu que ce pacte désigne Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE en qualité de Président pressenti du Conseil de l'action sociale ;

Que l'intéressé a été installé au Conseil de l'action sociale en sa séance du 15 janvier 2019 ;

Qu'il y a prêté le serment requis lors de cette même séance ;

Qu'il ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2 dudit Code ;

Que Monsieur le Président du Conseil de l'action sociale a été invité par Monsieur le Président à prêter devant lui le serment : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » ;

Qu'il a prêté ce serment, en cette séance publique ;

A ces causes,

En séance publique,

ARRETE,

Article unique

Les pouvoirs de Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du Conseil de l'action sociale, sont validés en qualité de Membre du Collège communal.

3. INSTITUTIONS TIERCES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE COMMUNALE AUTONOME DE CHAUDFONTAINE

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que cette matière est réglée par l'article L1123-34 § 2 dudit Code qui prévoit que le Conseil communal nomme les Membres de toutes les Commissions qui concernent l'administration de la commune ainsi que les représentants du Conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre et qu'il peut retirer ces mandats ;

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant ce code ;

Vu la circulaire du 18 avril 2018 de mise en application de ce décret ;

Vu sa délibération décidant la création de la Régie communale autonome ;

Vu les statuts coordonnés de cette Régie ;

Attendu que le Conseil communal constitue l'Assemblée générale de cette Régie ;

Qu'il convient de désigner les membres du Conseil d'administration de cette Régie ;

Que le Conseil d'administration de la Régie devra ensuite procéder aux opérations suivantes :

- désignation des Membres du Comité de direction Bureau exécutif ;
- renouvellement de(s) délégation(s) de la gestion journalière ;

Sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

Les personnes suivantes sont désignées en qualité de membres du Conseil d'administration de la Régie communale autonome avec effet au 1^{er} février 2019 :

NOM	Prénom	Fonction	Groupe politique
THANS-DEBRUGE	Anne	Echevin	UP !
JEUNEHOMME	Alain	Echevin	UP !
LHOEST	Bruno	Conseiller	UP !
LALOUX	Benoît	Conseiller	UP !
NOEL	Axel	Conseiller	GENERATIONS
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Conseiller	GENERATIONS
BLAFFART	Christine		---
D'HARCOUR	André		---
CUVELIER	Marc		---
PIRET	Georges		---
MINET	Elodie		---

La personne suivante est désignée en qualité d'observateur au sein du Conseil d'administration, dès lors que son groupe politique n'y est pas représenté conformément au système de la représentation proportionnelle appliquée en vertu des articles 167 et 168 du Code électoral :

NOM	Prénom	Fonction	Groupe politique
GRONDAL	Olivier	Conseiller	DéFI

Article 2

MM. Carine ROLAND-van den BERG (UP !) et Lionel THELEN (GENERATIONS) sont désignés en qualité de Commissaires aux comptes, avec effet au 1^{er} février 2019.

Une procédure de marché public sera organisée dans les meilleurs délais afin de procéder à la désignation du Commissaire-réviseur et compléter ainsi le Collège des Commissaires aux comptes.

Article 3

Une copie de la présente résolution sera transmise sans délais à la Régie communale autonome.

4. ADOPTION DE LA DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2019-2024

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 19 juillet 2018 modifiant ce Code ;

Attendu que ledit article L1123-37 § 1^{er}, tel que modifié, stipule : « Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. » ;

Vu la délibération du 21 janvier 2019 du Collège communal arrêtant la Déclaration de politique communale 2019-2024 ;

Entendu Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal exposant les axes de cette Déclaration ;

En séance publique,

Après en avoir délibéré, à seize voix POUR (MM. LHOEST, BACQUELAINE, BURTON, ELSEN, THANS-DEBRUGE, VERLAINE, JEUNEHOMME, HAESBROECK-BOULU, GRISARD de la ROCHETTE, ROLAND-van den BERG, GUYOT, LALOUX, CHAPELLE-LESPIRE, RADERMECKER, BRUNDSEAUX et KRINS) et neuf voix CONTRE (MM. NOEL, THELEN, DEMONTY, GRONDAL, LACROSSE, COUNE, CLOSE-LECOCQ, BAIBAI et PIEDBOEUF),

ARRETE,

Article 1^{er}

La Déclaration de politique communale 2019-2024, soumise par le Collège communal, est adoptée.

Article 2

La Déclaration visée à l'article 1^{er} est reprise en annexe du présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Article 3

La Déclaration visée à l'article 1^{er} sera publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Elle sera également mise en ligne sur le site Internet de la Commune.

-
5. CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE : PRISE D'ACTE ET ACCEPTATION DE LA DEMISSION D'UN CONSEILLER ET INSTALLATION DE SON REMPLACANT

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale ; notamment son article 14 ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative au renouvellement des Conseils de l'action sociale, à l'exception du CPAS de Comines-Warneton et des CPAS de la Communauté germanophone ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.17) élisant de plein droit les Conseillers de l'action sociale ;

Vu la lettre datée du 16 janvier 2019, adressée parallèlement au Conseil communal et au Conseil de l'action sociale, par laquelle Monsieur Jacques BAIBAI notifie sa démission de son poste de Conseiller de l'action sociale (groupe GENERATIONS) ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe GENERATIONS en date du 21 janvier 2019 entre les mains de Messieurs le Bourgmestre ff. et le Directeur général ;

Attendu que cet acte désigne Madame Patrizia MANARELLO (NN 820201280.68) en qualité de remplaçant de Monsieur BAIBAI ;

Qu'une fois l'intéressée installée, le nombre de candidats de chaque sexe ne dépassera pas deux-tiers du nombre de sièges attribués au Conseil de l'action sociale ni un tiers de Conseillers communaux ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 11 § 1^{er} de la loi organique susvisée, cet acte de présentation a été déclaré recevable lors de son dépôt par Messieurs le Bourgmestre ff. et le Directeur général ;

Que le candidat y-mentionné respecte les règles d'éligibilité et d'incompatibilité prévues par la Loi ;

Que cet acte de présentation est donc conforme à la Loi ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

Madame Patrizia MANARELLO est installée en qualité de Conseiller de l'action sociale (groupe GENERATIONS) en remplacement de Monsieur Jacques BAIBAI, démissionnaire.

Article 2

Une copie de la présente résolution sera transmise au CPAS, pour dispositions.

6. AFFAIRES SOCIALES – RENOUELEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DES AINES : APPEL AUX CANDIDATURES ET COMPOSITION

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ; notamment son article L1122-35 ;

Vu la circulaire du 2 octobre 2012 du Ministre des Pouvoirs locaux relative au cadre de référence des Conseils consultatifs des aînés en matière de mandat, organisation, composition, fonctionnement et relations avec les Autorités communales ;

Attendu que, suivant les dispositions de cette circulaire, le Conseil consultatif des aînés doit être renouvelé après l'installation du nouveau Conseil communal, lequel doit en fixer la composition et charger le Collège communal de lancer un appel public à candidatures en diffusant le plus largement possible l'information auprès du public cible ;

Que, suivant les dispositions de cette circulaire, le Collège communal proposera ensuite au Conseil communal une liste de candidats respectant les critères prédéfinis dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures et, le cas échéant, motivera ses choix ;

Vu les propositions du service, garantissant l'information personnalisée au moindre coût ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

le Collège communal est chargé de lancer l'appel à candidatures durant la période du 15 février au 15 mars 2019 via :

- une campagne d'affichage dans les lieux publics stratégiques de l'entité de Chaudfontaine et dans les Maisons de repos ;
- le site Internet et les pages Facebook communales ;
- la présentation du programme 2019 des activités Seniors au Casino de Chaudfontaine le 28 février 2019 ;
- un article dans la presse locale ;
- un courrier aux associations locales de seniors.

Article 2

La composition du Conseil consultatif des aînés est fixée comme suit :

- un président, Echevin des Affaires sociales (sans voix délibérative) ;
 - quinze membres effectifs et quinze membres suppléants représentant les associations de Seniors actives sur le territoire communal ou siégeant à titre personnel (avec voix délibérative) ;
 - un agent de liaison pour l'Administration (sans voix délibérative) ;
 - huit mandataires communaux ou du CPAS (avec voix délibérative) soit cinq UP !, deux GENERATION et un DéFI ;
 - des personnes-ressources représentant les services ou associations rencontrant les préoccupations des aînés dans quelque domaine que ce soit et invitées sur demande de l'assemblée (sans voix délibérative).
-

7. URBANISME – SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : AVIS OFFICIEL

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ; notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Code du développement territorial entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 ; et plus particulièrement son article D.II.3 § 2 al. 2 ;

Attendu que le schéma de développement de l'espace régional (SDER) actuellement applicable a été adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999 ;

Qu'au terme d'un délai de vingt ans, sa révision est requise au vu de l'évolution du territoire wallon et des questions en matière de développement territorial ;

Vu le projet de schéma de développement du territoire (SDT) adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018 ;

Attendu que ce schéma se définit comme un outil de planification stratégique situé au sommet de la hiérarchie des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Région wallonne, compte tenu de ce que le territoire de la Wallonie constitue un patrimoine commun ;

Considérant que maîtriser son développement s'impose à ce titre comme une condition incontournable de notre destin ;

Que de la justesse des choix opérés et de la qualité de son aménagement dépendent la prospérité, le cadre de vie et le bien-être de ses habitants ;

Attendu que le schéma de développement du territoire se propose de définir les lignes directrices du développement du territoire wallon à l'horizon 2050, avec des perspectives intermédiaires à l'horizon 2030 ;

Que ces lignes directrices sont réparties selon quatre modes d'action comprenant chacun cinq objectifs ;

Vu le courrier du Service public de Wallonie (DGO4 – Cellule du développement territorial) du 26 septembre 2018 sollicitant l'organisation de l'enquête publique relative au projet de schéma de développement du territoire ;

Attendu que l'affichage été réalisé aux lieux habituels de publication à partir du 5 octobre 2018 et jusqu'au terme de l'enquête ;

Qu'un même avis a été publié sur le site Internet communal ;

Que l'enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 5 décembre 2018 ;

Que la Commune a reçu vingt-neuf courriers de remarques et observations durant cette enquête publique, en ce compris les avis émis par la Province de Liège et les Services promotion initiatives en province de Liège (SPI) ;

Vu le courrier du Service public de Wallonie (DGO4 – Cellule du développement territorial) du 7 décembre 2018 sollicitant l'avis du Conseil communal sur le projet de schéma de développement du territoire ;

Attendu que cet avis doit être envoyé pour le 5 février 2019 au plus tard ;

Qu'à défaut d'envoi, cet avis sera réputé favorable ;

Vu l'avis émis par l'Union des villes et communes de Wallonie, réceptionné en date du 13 décembre 2018 ;

Attendu que la Commission Travaux, Aménagement du territoire et Mobilité du Conseil communal a été réunie en date du 15 janvier 2019 et que le schéma de développement du territoire lui a été présenté ;

Vu l'avis de la Commission communale (CCATM) émis en date du 22 janvier 2019 et qui est libellé comme suit :

La Commission communale,

Attendu que les membres de la Commission communale se sont vu communiquer en date du 27 décembre 2018 l'information selon laquelle le dossier dont objet serait soumis à leur avis en date de la présente séance ; qu'un lien internet leur a été communiqué pour qu'ils puissent prendre connaissance des documents mis à disposition par le Gouvernement wallon ; que ces mêmes documents ont été tenus à leur disposition auprès des services de l'administration communale ;

Attendu que le Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme réalise en séance une présentation du schéma de développement du territoire ; que cette présentation permet de rappeler notamment la portée stratégique du S.D.T., son échelle d'application et sa structuration en quatre modes d'actions et en cinq objectifs pour chacun de ces modes ; que lesdits modes d'actions et objectifs sont détaillés ; que l'accent est également mis sur l'échéance de 2050 et du palier de 2030 ainsi que sur le caractère transversal entre modes d'action et objectifs pour toutes les initiatives qui seront à mettre en œuvre en vue d'accompagner le développement du territoire wallon ; qu'il est rappelé que le S.D.T. n'est un outil ni de gouvernance, ni de programmation budgétaire ;

Attendu que les résultats de l'enquête publique pour le territoire de la commune de Chaudfontaine sont détaillés (nombre, sujets abordés et motivations formulées par les réclamants) ;

Attendu que la Commission communale juge les objectifs du Gouvernement wallon ambitieux et espère les voir atteints aux échéances proposées ;

Que Monsieur le Conseiller LALOUX, intéressé par la présente résolution, s'est retiré lors des délibérations et du vote ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après en avoir délibéré, à vingt et une voix POUR (MM. LHOEST, BACQUELAINE, BURTON, ELSEN, THANS-DEBRUGE, VERLAINE, JEUNEHOMME, HAESBROECK-BOULU, GRISARD de la ROCHETTE, ROLAND-van den BERG, GUYOT, CHAPELLE-LESPIRE, RADERMECKER, BRUNDSEAUX et KRINS, NOEL, THELEN, DEMONTY, COUNE, CLOSE-LECOCQ, BAIBAI) et à trois voix CONTRE (MM.GRONDAL, LACROSSE, et PIEDBOEUF) ;

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à condition que Chaudfontaine soit repris comme pôle relais (mesure SS3) et que le réseau ferroviaire suburbain liégeois existant, soit le réseau express liégeois (REL) soit explicitement mentionné (mesure DE4).

Attendu que le schéma de développement du territoire a une portée régionale et ne doit pas comprendre des dispositions trop locales qui peuvent plus idéalement figurer dans le SDALg approuvé par le Conseil communal en date du 20 décembre 2017 ou encore dans le futur masterplan de Chaudfontaine ;

ARRETE,

Article 1^{er}

Le Conseil communal approuve le schéma de développement du territoire tout en émettant les remarques suivantes :

- la reconnaissance de Chaudfontaine comme pôle relais (mesure SS3) ;
- l'intégration du réseau express liégeois (REL) (mesure DE4).

Article 2

Le Conseil communal charge le Collège communal d'expédier copie de la présente délibération au Service public de Wallonie, cellule de Développement territorial, rue des Masuis Jambois 5 à 5100 Jambes.

8. ENVIRONNEMENT – AVANT-PROJET DU 5 JUILLET 2018 D'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES LIAISONS ECOLOGIQUES VISEES A L'ARTICLE D.II.2 § 2, ALINEA 4 DU CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : AVIS OFFICIEL

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les courriers des 11 octobre et 10 décembre 2018 de la Cellule du développement territorial du Service public de Wallonie relatifs à l'organisation de l'enquête publique, à la demande de l'avis du Conseil communal et à la communication des résultats de l'enquête publique sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2 § 2 alinéa 4 du Code du développement territorial ;

Vu l'avis d'enquête publique ;

Vu l'attestation d'affichage (certificat de publication) ;

Vu le procès-verbal de clôture de l'enquête publique ;

Vu le Schéma de développement du territoire ;

Vu l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2 § 2 alinéa 4 du Code du développement territorial ; et le plan s'y rattachant ;

Vu le rapport sur les incidences environnementales de l'Arrêté adoptant les liaisons écologiques en Wallonie ;

Attendu que l'enquête publique a été organisée du lundi 22 octobre au mercredi 5 décembre 2018 ;

Que le Conseil communal prend connaissance qu'aucune observation écrite ou verbale n'a été formulée dans le cadre de l'enquête publique ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

L'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2 § 2 alinéa 4 du Code du développement territorial, est approuvé.

Article 2

Le Conseil charge le Collège de transmettre, pour le 10 février 2019 au plus tard, la présente délibération à la Cellule du développement territorial du Service public de Wallonie (Rue des Masuis Jambois, 5 à 5100 Jambes).

9. MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX – CURAGE DES AVALOIRS ET CANALISATIONS POUR L'ANNEE 2019 : APPROBATION DES CONDITIONS ET CHOIX DU MODE DE PASSATION

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ; et ses modifications ultérieures ; notamment l'article L1222-3 § 1^{er} relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ; et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ; notamment l'article 42 § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ; et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ; et ses modifications ultérieures ; notamment l'article 90, 1° ;

Vu la longueur du réseau de la voirie de la commune de Chaudfontaine qui s'élève à ± 160 km ;

Attendu qu'au moins 90 % de celles-ci sont équipées de dispositifs de récolte et d'évacuation des eaux de voiries, dont le nombre s'élève à plus de 3.700 pièces ;

Que la majeure partie de ces voiries est équipée de canalisations principales d'évacuation pouvant être estimée à 120 km ;

Vu, au fil des années, l'état d'encrassement de ces dispositifs et de ces canalisations ;

Vu la fréquence de plus en plus élevée de précipitations de courte durée et d'intensité importante ;

Considérant que, pour ces motifs, il y a lieu de faire procéder par le secteur privé qui possède du matériel adapté à cette opération, un entretien extraordinaire des dispositifs de récolte et d'évacuation des eaux de voirie et des canalisations de voiries ;

Vu le cahier des charges N° 20190033 relatif au marché « *Curage des avaloirs et canalisations pour l'année 2019* » établi par l'Echevinat des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations – Service Voirie ;

Attendu que le montant estimé de ce marché s'élève à 26.446,28 €, hors TVA, ou 32.000 €, 21% TVA comprise, et que les prestations ne pourront dépasser ce montant ;

Qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Vu la réservation de crédit arrête à la somme de 32.000 € TVAC ;

Attendu que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2019, article 877/735-60 (projet n° 20190033) et sera financé par emprunt, sous réserve d'approbation du budget 2019 par la Tutelle ;

Vu l'avis du Directeur financier ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

Le cahier des charges N° 20190033 et le montant estimé du marché « Curage des avaloirs et canalisations pour l'année 2019 », établis par l'Echevinat des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations – Service Voirie, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 26.446,28 € hors TVA ou 32.000 €, 21% TVA comprise (attendu que les prestations ne pourront dépasser ce montant).

Article 2

Le marché est passé par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

Cette dépense est financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, article 877/735-60 (projet n° 20190033) et sera financée par emprunt sous réserve d'approbation du budget 2019 par la Tutelle. Les prestations ne pourront dépasser le montant alloué au présent marché, soit 32.000 € TVAC.

10. AFFAIRES JURIDIQUES : RECONNAISSANCE DE PRESCRIPTION ACQUISITIVE D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR SES POSSESSEURS ACTUELS

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code civil ; et notamment les articles 538, 2229 à 2235 (la possession) et 2262 (délais de prescription) ;

Vu la loi du 10 avril 1841 ; abrogée par le décret voirie du 6 février 2014 ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ; notamment les articles L1222-1 et L1123-23,6° ;

Vu la circulaire ministérielle du 23 février 2016 (M.B. 9 mars 2016) portant sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux et plus particulièrement la section 2;

Attendu qu'en vertu de l'article 538 du Code civil, les voiries font partie du domaine public de [l'état] ;

Que font partie du domaine public « les biens directement affectés à l'usage de tous, ainsi que ceux qui sont affectés nécessairement à un service public, en raison de leur destination ou de leur configuration naturelle ou en raison de leur aménagement et également ceux jugés indispensables au fonctionnement public » (Cass., 25 septembre 2000) ;

Que les excédents de voiries et les accotements ou trottoirs font donc nécessairement partie du domaine public à titre d'accessoires de la voirie elle-même ;

Que le domaine public est imprescriptible ;

Qu'en l'espèce, à l'occasion de la réfection de cette voirie et de la création d'un nouveau tracé, la parcelle dont question a fait l'objet d'un transfert depuis le domaine public de la commune de Beaufays vers le domaine privé de ladite commune, à l'occasion de l'approbation de l'alignement de la nouvelle voirie approuvé par le Conseil communal de Beaufays en séance du 5 juin 1954, selon le plan d'alignement dressé par le service technique provincial de Liège le 29 août 1953, plan lui-même approuvé par le Conseil communal de Beaufays le 7 novembre 1953. Ledit plan d'alignement a été annexé à l'Arrêté royal du 26 février 1956, dûment publié au Moniteur Belge, lequel est ainsi devenu opposable et a sorti ses pleins effets ;

Que l'alignement constitue « *la limite entre la voie publique et les propriétés limitrophes* », soit une ligne entre la voie publique et les propriétés privées afin d'éviter que le chemin et ses dépendances ne soient usurpés par des constructions ;

Que la désaffectation tacite d'un bien du domaine public de la Commune est admise par la Cour de cassation (Cass., 3 mai 1968) mais doit, pour être absolument certaine, se déduire de comportements non équivoques de l'Administration, d'actes qui supposent nécessairement cette décision dans le chef de l'autorité (Cass., 1^{er} octobre 1976) ;

Que l'adoption du plan d'alignement de la voirie approuvé par le Conseil communal de la Commune de Beaufays en séance du 5 juin 1954 constitue un acte non équivoque par lequel la Commune de Beaufays a décidé que la parcelle dont question ne constituait pas un accessoire de la voirie telle que redressée et était par ce fait désaffectée du domaine public pour entrer dans le domaine privé de ladite commune ;

Que le domaine privé de la commune est prescriptible ;

Que la parcelle, sise à Beaufays, Avenue Esther Gillon, cadastrée section D numéro 195/2 d'une contenance d'après cadastre de 66 m², fait l'objet d'une occupation par les propriétaires de l'immeuble sis Avenue Esther Gillon, 1, à titre de propriétaires, au moins depuis le 21 décembre 1970 (date la récente à laquelle il est possible de remonter) ;

Que cette possession est continue, ininterrompue, paisible, publique et non équivoque ;

Vu la jonction des possessions entre les propriétaires successifs de l'immeuble sis Avenue Esther Gillon 1 ;

Attendu que les propriétaires actuels revendiquent le bénéfice de la prescription acquisitive trentenaire ;

Que toutes les conditions nécessaires pour prescrire la parcelle dont question sont réunies ;

Que Monsieur l'Echevin VERLAINE, intéressé par la présente résolution, s'est retiré lors des délibérations et du vote ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après en avoir délibéré, à dix-huit voix POUR (MM. LHOEST, BACQUELAINE, BURTON, ELSEN, THANS-DEBRUGE, LALOUX, JEUNEHOMME, HAESBROECK-BOULU, GRISARD de la ROCHETTE, ROLAND-van den BERG, GUYOT, CHAPELLE-LESPIRE, RADERMECKER, BRUNDSEAUX, KRINS, GRONDAL, LACROSSE et PIEDBOEUF) et six abstentions (MM.NOEL, THELEN, DEMONTY, COUNE, CLOSE-LECOCQ et BAIBAI) ;

ARRETE,

Article 1^{er}

La réalisation de la prescription acquisitive trentenaire dans le chef de Monsieur VERLAINE et de Madame BALTHASART, possesseurs actuels, est reconnue et actée authentiquement.

Article 2

Le projet de convention à intervenir entre la Commune de Chaudfontaine et les époux VERLAINE-BALTHASART, est approuvé.

Article 3

Le Collège communal est chargé de la signature dudit acte authentique.

11. FINANCES : OCTROI DE SUBSIDES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2018-2019 A L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « BASKET CLUB DE NINANE »

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les Communes ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant les montants faisant l'objet d'un contrôle ;

Vu les dispositions de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les Pouvoirs locaux ;

Vu le règlement adopté par le Conseil communal en sa séance du 27 novembre 2013 relatif au contrôle de l'octroi des subsides ;

Vu le contrat de concession de la gestion de la cafétéria du Complexe sportif de Ninane passé entre l'ASBL « Chaudfontaine Sport » et l'ASBL « Basket-Club de Ninane », consenti pour une durée de neuf ans, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2020 ;

Attendu qu'au 31 juillet 2018, le loyer annuel calculé sur dix mois (les mois de juin et de juillet n'étant pas dûs) pour la cafétéria s'élevait à 2.571 € et la participation aux charges à 725,40 € ;

Vu la convention d'occupation de la salle omnisports du Complexe sportif de Ninane passée entre l'ASBL « Chaudfontaine Sport » et l'ASBL « Basket-Club de Ninane », consenti pour une durée de neuf ans, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2020 ;

Attendu qu'au 31 juillet 2018, les frais annuels de nettoyage des locaux (6.586,18 €) et la taxe annuelle de déchets (81 €) pris en charge par l'ASBL « *Basket-Club de Ninane* » en contrepartie de l'occupation à titre gratuit des locaux concédés, s'élevaient à 6.667,18 € ;

Que les dépenses annuelles du club s'élevaient donc à 9.963,22 € ;

Qu'au 1^{er} août 2018, la gestion de quatre infrastructures sportives dont le Complexe sportif de Ninane a été transférée à la Régie communale autonome « *Chaudfontaine Développement* » ;

Que la Régie communale autonome « *Chaudfontaine Développement* », compte tenu de son statut d'assujéti au sens de l'article 4 du Code de la TVA, doit facturer l'accès et l'occupation des infrastructures sportives dont elle a la charge ;

Vu le contrat de cession du droit d'exercer une activité économique : exploitation de la cafétéria du Complexe sportif de Ninane conclu entre la RCA « *Chaudfontaine Développement* » et l'ASBL « *Basket Club de Ninane* » pour la période allant du 1^{er} août 2018 au 30 juin 2020 ;

Vu le contrat relatif au droit d'accéder à des installations sportives : hall omnisports du Complexe sportif de Ninane, conclu entre la RCA « *Chaudfontaine Développement* » et l'ASBL « *Basket Club de Ninane* » pour la période allant du 1^{er} août 2018 au 30 juin 2019 ;

Attendu que les dépenses annuelles du club s'élèvent dorénavant à 16.650 € TVAC ;

Que la différence entre les dépenses annuelles antérieures et les actuelles est de 6.686,78 € ;

Considérant qu'il convient, en vue de promouvoir des activités sportives utiles à l'intérêt général, d'octroyer une subvention à l'ASBL « *Basket Club de Ninane* » de 6686,78 € lui permettant de couvrir cette différence ;

Attendu que le montant de la subvention due pour 2018, soit 3.343,39 €, a été dûment inscrit en modification budgétaire n° 2 à l'article 764/332 02 ;

Que le montant de la subvention due pour 2019, soit 6.686,78 €, a été dûment inscrit au budget de l'exercice 2019 à l'article 764/332 02 ;

Que ces montants sont libérables par trimestre ;

Que lesdits montants ne pourront être liquidés qu'après approbation des crédits budgétaires par l'Autorité de Tutelle ;

Que l'ASBL « *Basket Club de Ninane* » sera invitée à remettre aux services communaux leurs comptes de l'exercice 2018 et 2019 dès qu'ils seront arrêtés par leurs Organes compétents et à se conformer en tout temps aux décisions du Conseil communal relatives à l'octroi des subsides communaux ;

Vu la demande d'avis adressée au Directeur financier en date du 3 janvier 2019, conformément à l'article L1124-40 § 1^{er} 3° et 4° dudit Code ;

Vu l'avis du Directeur financier rendu en date du 15 janvier 2019 ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

Les subventions suivantes sont octroyées à l'ASBL « *Basket Club de Ninane* » :

- pour les cinq derniers mois de 2018 : 3.343,39 €, à titre de subvention de fonctionnement ;
- pour 2019 : 6.686,78 €, à titre de subvention de fonctionnement.

Article 2

Les conditions d'octroi des subsides aux Clubs sportifs dont la Commune reprend la charge feront l'objet d'une réglementation ultérieure du Conseil sur base d'un dossier élaboré en concertation avec le service des sports.

La présente délibération sera transmise pour exécution à Madame le Directeur financier.

-
12. PERSONNEL : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « *FOYER CULTUREL DE CHAUDFONTAINE* »

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu ses délibérations des 30 janvier 2013, 27 novembre 2013 et 22 octobre 2014 décidant de mettre partiellement Mesdames Valentine DEFRAIGNE, Nathalie DOPPAGNE et Monsieur Jonathan MERTENS à disposition de l'ASBL « *Foyer culturel de Chaudfontaine* » ;

Considérant que, sur le plan fonctionnel, il s'avère opportun pour le *Foyer culturel* de pouvoir disposer des services des intéressés ;

Attendu le contrat de gestion de cette ASBL stipule que trois mi-temps doivent lui être consacrés ;

Qu'en ce qui concerne le personnel contractuel, il convient de se référer à l'article 144bis de la nouvelle loi communale ;

Qu'en vertu de cet article, les Administrations communales peuvent, pour la défense des intérêts communaux, mettre des travailleurs liés à elles par un contrat de travail à la disposition notamment d'une association sans but lucratif pour autant que l'organe d'administration de l'ASBL compte au moins un membre désigné par le Conseil communal ;

Que cette mise à disposition est régie par des conditions relatives notamment à sa durée, aux conditions de travail et de rémunérations, à l'établissement d'un écrit approuvé par le Conseil communal signé par l'employeur, l'utilisateur et le travailleur avant le début de la mise à disposition ;

Que, pour le personnel statutaire, il n'existe aucune réglementation spécifique ;

Qu'il n'y a pas d'interdiction quant à la mise à disposition d'une ASBL de membres du personnel statutaire ;

Qu'il s'indique cependant d'établir une convention afin d'éviter que les agents mis à disposition ne puissent être considérés comme dans un lien de subordination à l'égard de l'utilisateur ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

Mesdames Valentine DEFRAIGNE, Chef de bureau sous régime APE, Nathalie DOPPAGNE, employée d'administration à titre définitif, et Monsieur Jonathan MERTENS, employé d'administration (gradué non spécifique) sous régime APE sont mis à disposition à mi-temps au sein de l'ASBL « Foyer culturel de Chaudfontaine ».

Article 2

Ces détachements prendront cours à partir du 1^{er} février 2019 pour se terminer le 31 janvier 2025.

Article 3

Une convention est passée avec Mesdames Valentine DEFRAIGNE, Nathalie DOPPAGNE et Monsieur Jonathan MERTENS.

-
13. PERSONNEL : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE »

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération du 30 janvier 2013 décidant de mettre à nouveau Madame Isabelle DE GERADON, graduée spécifique à mi-temps sous régime APE, à disposition de l'ASBL « Royal syndicat d'initiative » du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2019 ;

Vu sa délibération du 27 janvier 2016 décidant la mise à disposition à temps plein de Madame Christiane BUCKINX, employée d'administration à temps plein sous régime APE, au sein de cette même ASBL jusqu'au 31 janvier 2019 ;

Vu sa délibération du 28 février 2018 relative à la mise à disposition de Madame Christne MAGNETTE, graduée spécifique « Nouvelles technologies » statutaire pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2018 et le 31 janvier 2019 ;

Considérant que, sur le plan fonctionnel, il s'avère opportun pour le *Royal syndicat d'initiative* de pouvoir disposer des services de deux équivalents temps plein et demi ;

Attendu que la charge de travail est conséquente suite notamment à la prise en charge des locations d'espaces, mais également suite à la création de ARTHOUSE/WATERHOUSE pour lesquels l'aide des agents dont question est précieuse ;

Qu'il convient d'assurer la gestion de projets, la gestion du personnel, le marketing et la communication dans le cadre notamment de la gestion de la promotion et la visibilité de SOURCE O RAMA, les visites combinées de l'usine d'embouteillage de Chaudfontaine, ainsi que la gestion administrative avec l'équipe en place ;

Qu'en vertu de cet article, les Administrations communales peuvent, pour la défense des intérêts communaux, mettre des travailleurs liés à elles par un contrat de travail à la disposition notamment d'une association sans but lucratif pour autant que l'organe d'administration de l'ASBL compte au moins un membre désigné par le Conseil communal ;

Que cette mise à disposition est régie par des conditions relatives notamment à sa durée, aux conditions de travail et de rémunérations, à l'établissement d'un écrit approuvé par le Conseil communal signé par l'employeur, l'utilisateur et le travailleur avant le début de la mise à disposition ;

Que, pour le personnel statutaire, il n'existe aucune réglementation spécifique ;

Qu'il n'y a pas d'interdiction quant à la mise à disposition d'une ASBL de membres du personnel statutaire ;

Qu'il s'indique cependant d'établir une convention afin d'éviter que les agents mis à disposition ne puissent être considérés comme dans un lien de subordination à l'égard de l'utilisateur ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

La mise à disposition au sein de l'ASBL « *Royal syndicat d'initiative* » des membres du personnel repris ci-après :

- Madame Isabelle DE GERADON, graduée spécifique à mi-temps sous régime APE, du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2025 ;
- Madame Christiane BUCKINX, employée d'administration à temps plein sous régime APE, du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2025 ;
- Madame Christine MAGNETTE, graduée spécifique « *Nouvelles technologies* », du 1^{er} au 28 février 2019 ;
- Madame Véronique BILLET, employée d'administration à temps plein sous régime APE, du 1^{er} mars 2019 au 31 janvier 2025.

Article 2

Une convention est passée avec Mesdames Isabelle DE GERADON, Christiane BUCKINX, Christine MAGNETTE et Véronique BILLET.

14. PERSONNEL : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE LA REGIE COMMUNALE AUTONOME « CHAUDFONTAINE DEVELOPPEMENT »

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon e la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu ses délibérations des 29 août et 24 octobre 2018 décidant la mise à disposition de divers membres du personnel communal au sein de la Régie communale autonome dénommée « *Chaudfontaine développement* » ;

Attendu que l'ensemble de ces mises à disposition arrive à échéance le 31 janvier 2019 ;

Vu que l'article 8 du contrat de gestion conclu entre la Commune de Chaudfontaine et la Régie communale autonome « *Chaudfontaine développement* » précise notamment que : « *la Commune s'engage, dans la mesure de ses compétences et pour autant qu'elle dispose des ressources humaines et financières adéquates à mettre à disposition certains membres de son personnel au profit de la RCA, à titre gratuit* » ;

Vu qu'il est absolument nécessaire pour la RCA « *Chaudfontaine développement* » de disposer de membres du personnel communal ;

Considérant qu'il s'avère opportun de détacher à nouveau des agents de la commune pour une durée de six ans prenant cours le 1^{er} février 2019 ;

Attendu qu'il convient également d'approuver les projets de convention qui sont établis afin d'éviter que les agents mis à disposition ne puissent être considérés comme dans un lien de subordination à l'égard de l'utilisateur ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

La mise à disposition au sein de la RCA « Chaudfontaine développement » des membres du personnel repris ci-après avec effet au 1^{er} février 2019 :

- Madame Christine BLAFFART, Chef de bureau contractuel, à concurrence de 60 % d'un temps plein ;
- Monsieur Marc CUVELIER, employé d'administration à temps plein à titre définitif, à concurrence de 10 heures par semaine ;
- Mademoiselle Julie RENDERS, employée d'administration à temps plein sous régime APE, à concurrence de son temps plein ;
- Monsieur Philippe LARUE, manœuvre pour travaux lourds à temps plein sous régime APE, à concurrence de 70 % ;
- Monsieur Igor ZAGAJNIY, manœuvre pour travaux lourds sous régime APE à temps plein., à concurrence de 70 % ;
- Monsieur Antoine DUCKERS, manœuvre pour travaux lourds à temps plein sous régime APE, à concurrence de 70 % ;
- Madame Chantal GERMYS, auxiliaire professionnelle à temps plein sous régime APE, à concurrence de 50 % ;
- Madame Mireille FATZAUN, auxiliaire professionnelle à mi-temps sous régime APE, à concurrence de son mi-temps ;
- Madame Laurence FROMONT, régente en éducation physique à 4/5 temps sous régime APE, à concurrence de 5 heures 30 par semaine ;
- Monsieur Sébastien WAGNER, régent en éducation physique à 3/4 temps sous régime APE, à concurrence de 4 heures 30 par semaine.

Article 2

Une convention est passée avec les agents susvisés pour la période s'étalant du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2025, hormis pour Monsieur Philippe LARUE dont la convention prendra fin le 30 novembre 2021.

15. CORRESPONDANCE RECUE ET NOTIFICATIONS DIVERSES

Le Conseil communal prend connaissance de la correspondance suivante :

- Service public de Wallonie – Direction des Marchés publics et du Patrimoine concernant l'attribution du marché « Chaudfontaine – Tutelle générale d'annulation – TG06 – PIC 2017-2018 – Dossier n°05 – Réfection de voirie par raclage des rues de la Vieille Ferme à Chaudfontaine et JJ. Merlot, J. Woussemer, Haute Ransy et rond-point d'intersection à Vaux-sous-Chèvremont » ;
- Service public de Wallonie – Direction des Marchés publics et du Patrimoine concernant l'attribution du marché : « Tutelle générale d'annulation – TG06 – PIC 2017-2018 – Mise en conformité de 9 plateaux ralentisseurs à divers endroits de la commune de Chaudfontaine » ;
- Service public de Wallonie – Direction de la Tutelle financière : « Application des articles L3122-1 à -6 du Code de la démocratie et de la décentralisation pour l'exécution du taux des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2019 » ;

- ASBL « Contrat de Rivière Vesdre » : « Elections communales – Représentants au Contrat de Rivière Vesdre ».
-

16. EMBLEMES POUR PERSONNES HANDICAPÉES SITUÉS RUE BODEN A VAUX-SOUS-CHEVREMENT

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Vu le courriel daté du 22 janvier 2019 par lequel Monsieur le Conseiller GRONDAL sollicite l'ajout d'un point complémentaire à l'ordre du jour de la présente séance, intitulé : « *Emplacements handicapés (Rue Boden à Vaux sous Chèvremont)* » ;

A ces causes, conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur,

En séance publique,

PREND CONNAISSANCE du dossier « *Emplacements handicapés (Rue Boden à Vaux sous Chèvremont)* » soumis par Monsieur le Conseiller GRONDAL et dont le contenu est repris ci-après.

Emplacements handicapés (Rue Boden à Vaux sous Chèvremont).

Dans la rue Boden à Vaux-sous-Chèvremont, il y a trois emplacements de stationnement pour personnes handicapées qui commencent à hauteur du numéro 66 sur une longueur de 17 mètres dont le marquage au sol disparaît et devrait être refait. (Figure 1)

Il y a au moins 5 personnes du quartier qui ont réellement besoin d'utiliser ces 3 places mais très souvent des personnes ne bénéficiant pas de la carte personne handicapée les utilisent, obligeant de ce fait à des personnes handicapées à marcher beaucoup plus qu'elles ne devraient. Sur la Figure 2, on peut voir un véhicule qui y est stationné depuis début décembre 2018 sans jamais avoir été verbalisé.

Projet de délibération :

- a- Demander à la police ou des agents constatateurs de passer minimum 1x/sem à cet endroit pendant 6 mois pour faire respecter ces espaces dès le mois de février 2019
- b- Refaire le marquage au sol au printemps 2019
- c- Vigilance de la police ou d'agents constatateurs sur l'ensemble de la commune versus ces emplacements.

[Figure 1](#)



[Figure 2](#)



17. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANES ET D'INSTITUTIONS TIERCES – ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE » : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 19 DECEMBRE 2018

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que cette matière est régie par l'article L1123-34 § 2 dudit Code qui prévoit que le Conseil communal nomme les Membres de toutes les Commissions qui concernent l'administration de la commune ainsi que les représentants du Conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre et qu'il peut retirer ces mandats ;

Que la Commune de Chaudfontaine est membre de l'ASBL « *Royal syndicat d'initiative* » ;

Vu les statuts de cette ASBL ;

Vu sa délibération de ce 19 décembre 2018 (20181219.02) proposant la modification de ces statuts ;

Attendu qu'il convient de désigner les représentants de la Commune au sein de cette ASBL ;

Vu les dispositions de sa délibération du 19 décembre 2018 (20181219.0613) désignant les représentants de la Commune de Chaudfontaine au sein des Assemblée générale et Conseil d'administration de cette ASBL

Attendu qu'il convient de modifier la représentation du groupe DÉFI au sein de ces organes ;

A ces causes, sur proposition du Collège communal,

En séance publique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE,

Article 1^{er}

La délibération du 19 décembre 2018 (20181219.0613) désignant les représentants de la Commune de Chaudfontaine au sein des Assemblée générale et Conseil d'administration de l'ASBL « *Royal syndicat d'initiative* », est retirée.

Article 2

MM. Laurent BURTON, Sabine ELSÉN, Anne THANS-DEBRUGE, Dominique VERLAINE, Alain JEUNEHOMME, Madeleine HAESBROECK-BOULU, Caroline GUYOT, Laurent RADERMECKER, Axel NOEL, Jean-François CLOSE-LECOCQ, Jacques BAIBAI et Anne-Catherine LACROSSE sont désignés pour représenter la Commune de Chaudfontaine au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL « *Royal syndicat d'initiative* », et pour prendre part à toutes les délibérations et voter valablement au nom de la Commune de Chaudfontaine toute décision se rapportant à l'ordre du jour qui figurera sur la convocation officielle.

Article 3

MM. Sabine ELSÉN, Madeleine HAESBROECK-BOULU, Caroline GUYOT, Laurent RADERMECKER et Axel NOEL sont désignés, en leur qualité de membres du Conseil communal, pour représenter la Commune de Chaudfontaine au sein du Conseil d'administration de l'ASBL « *Royal syndicat d'initiative* », et pour prendre part à toutes les délibérations et voter valablement au nom de la Commune de Chaudfontaine toute décision se rapportant à l'ordre du jour qui figurera sur la convocation officielle.

Madame Anne-Catherine LACROSSE est désignée, en sa qualité de membre du Conseil communal, pour représenter la Commune de Chaudfontaine au sein du Conseil d'administration de l'ASBL « *Royal syndicat d'initiative* » en qualité d'observateur.

Messieurs Gilbert LODOMEZ, VAN POUCKE, LEJEUNE et Charles LABALUE sont désignés pour représenter la Commune de Chaudfontaine au sein du Conseil d'administration de l'ASBL « *Royal syndicat d'initiative* », et pour prendre part à toutes les délibérations et voter valablement au nom de la Commune de Chaudfontaine toute décision se rapportant à l'ordre du jour qui figurera sur la convocation officielle.

Article 4

Madame Caroline GUYOT est proposée à la Présidence.

Monsieur Laurent RADERMECKER est proposé à la vice-Présidence.

Article 5

Une copie de la présente résolution sera transmise à l'organisme cité en marge.

Monsieur le Président lève la séance publique à 23 heures 55 et décrète immédiatement le huis clos.



UNIR POUR CHAUDFONTAINE

Déclaration de politique communale
2019 - 2024

Conseil communal du 30 janvier 2019

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Cadre de vie – Aménagement du territoire – Propreté & Entretien	7
Environnement & Énergie	
Cadre de vie	7
Aménagement du Territoire	8
Propreté & Entretien	9
Environnement & Énergie	11
Mobilité – Sécurité routière	14
Mobilité	14
Sécurité routière	15
Sécurité	16
Vivre ensemble en toute sécurité	16
Sécurité des personnes et des biens	16
Festivités et organisations locales diverses	16
Incivilités et sanctions administratives communales	17
Affaires sociales – Seniors – Santé – CPAS	17
Affaires sociales	17
Seniors – « Pour une commune où il fait bon vieillir »	18
Égalité des chances	18
Santé	19
CPAS	19
Petite enfance & Jeunesse – Enseignement – Citoyenneté – Sport – Bibliothèques	21
Petite Enfance & Jeunesse	21
Enseignement	23
Citoyenneté	24
Sport (en collaboration avec la RCA Chaudfontaine Développement)	24
Bibliothèques	25
Culture – Tourisme & Thermalisme – Information & Communication	26
Culture	26
Tourisme & Thermalisme	27
Information & Communication	28
Finances, Économie & Commerce et Numérique	29
Finances & Budget	29
Économie & Commerce	29
Numérique	30
Qualité des services communaux	31
Supracommunalité	31
Gouvernance, Éthique et Participation citoyenne	32
Une gouvernance éthique et participative	32
Participation citoyenne	33
Conclusion	34

PRÉAMBULE

Chaufontaine est une commune où il fait bon vivre. **Sa qualité de vie** est appréciée et même recherchée. Notre environnement est protégé, notre cadre de vie est préservé. **La fiscalité est modérée**. Les équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs sont développés et attractifs. Les **infrastructures sont entretenues et sans cesse modernisées**.

A l'issue du scrutin d'octobre 2018, les Calidifontains et les Calidifontaines ont exprimé majoritairement leur souhait de voir leur commune gérée par les **élus de la liste UP!** pour les 6 prochaines années.

Le groupe UP! réunit la majorité sortante, composée du MR et des IC, ainsi que du cdH. En lui accordant une **majorité absolue de 17 sièges sur 27**, les électeurs ont conforté les choix politiques posés durant les dernières législatures à Chaufontaine mais aussi validé les propositions nouvelles qui visent à renforcer et à améliorer ce qui a été entrepris.

Le 3 décembre dernier, lors de l'installation du nouveau Conseil communal, le **pacte de majorité** déposé par les 17 conseillers communaux UP! pour la législature 2019-2024 a été **adopté par le Conseil communal**.

La présente déclaration de politique communale (DPC) trace les lignes de force de cette nouvelle législature 2019-2024.

Elle est axée sur des principes fondamentaux qui assurent à notre commune la qualité de vie qui fonde sa réputation :

- ✓ préserver notre cadre de vie et notre environnement ;
- ✓ promouvoir la mobilité douce et réussir la transition énergétique et environnementale ;
- ✓ favoriser l'accès au logement pour toutes les générations ;
- ✓ garantir votre sécurité et celle de vos biens ;
- ✓ soutenir le tissu associatif et créer du lien social ;
- ✓ promouvoir l'éducation, la culture et le sport ;
- ✓ améliorer nos équipements et nos infrastructures ;
- ✓ rendre les meilleurs services à chaque famille de Chaufontaine ;
- ✓ assurer une gestion performante et maintenir la fiscalité parmi les plus basses de la région liégeoise ;
- ✓ respecter une éthique sans faille en matière de gouvernance ;

Pour atteindre nos objectifs, nous articulerons notre action politique sur 3 ambitions prioritaires et transversales :

- ✓ **une ambition environnementale et énergétique** sans faille au cœur de toutes nos décisions. Le développement durable, le respect de notre milieu doivent être une préoccupation constante à tous les niveaux de décision. Le niveau communal est le premier d'entre eux ;
- ✓ **une ambition numérique et technologique** sans cesse adaptée aux besoins actuels dans tous les secteurs de la gestion communale ;
- ✓ **une ambition sociétale et sociale forte** qui assure à chacun la place et le respect auxquels il a droit dans notre commune.

La répartition des compétences du nouveau Collège communal se présente comme suit :

Bourgmestre – Daniel BACQUELAINE

(Empêché et remplacé par Laurent BURTON)

- ✓ État civil
- ✓ Police administrative
- ✓ Sécurité/salubrité
- ✓ Citoyenneté et démocratie participative
- ✓ Transition numérique et information
- ✓ Manifestations patriotiques
- ✓ Grandes manifestations
- ✓ Services transversaux (personnel, juridique, informatique)

1^{er} Échevin – Laurent BURTON

(Remplacé par Madeleine HAESBROECK-BOULU)

- ✓ Affaires sociales
- ✓ Seniors et intergénérationnel
- ✓ Culture
- ✓ Tourisme
- ✓ Thermalisme

2^e Échevin – Sabine ELSEN

- ✓ Travaux publics
- ✓ Bâtiments
- ✓ Propreté
- ✓ Plantations et fleurissement
- ✓ Commerce et économie
- ✓ Personnel d'entretien

3^e Échevin – Anne THANS-DEBRUGE

- ✓ Enseignement
- ✓ Petite enfance
- ✓ Jeunesse
- ✓ Sport
- ✓ Santé
- ✓ Bibliothèques

4^e Échevin – Dominique VERLAINE

- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Urbanisme
- ✓ Logement
- ✓ Mobilité
- ✓ Permis uniques, d'environnement et économiques

5^e Échevin – Alain JEUNEHOMME

- ✓ Finances/budget
- ✓ Transition énergétique et environnementale (énergie, environnement, gestion des déchets, agriculture), bien-être animal

Président du CPAS

Didier GRISARD de la ROCHETTE

- ✓ CPAS
- ✓ Cohésion sociale

La gestion publique moderne impose humilité et respect de tous, une grande capacité d'écoute, un sens aigu du dialogue et une volonté permanente de bonne gouvernance. Le Collège communal, animé par ces principes, mettra tout en œuvre pour **respecter les engagements politiques pris en octobre** et confirmé dans cette DPC. **Le bon sens, l'innovation, la créativité et l'ouverture d'esprit seront ses meilleurs alliés.**

CADRE DE VIE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PROPRETÉ & ENTRETIEN ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

Cadre de vie

Un cadre de vie équilibré, préservé, respectueux et accessible

Le cadre de vie constitue un véritable enjeu de l'avenir de notre belle commune. Chacun a fait le choix d'y vivre, notamment pour son environnement de qualité.

Le monde change, notre commune évolue !

Il convient de répondre aux réalités d'aujourd'hui, aux attentes et aux besoins nouveaux de chaque génération, de toutes les générations.

L'aménagement du territoire évoluera dès lors de façon équilibrée et respectueuse des personnes et de l'environnement, au travers des actions suivantes :

- ✓ **garantir un cadre de vie conforme au caractère péri-urbain ou semi-rural de la commune**, respectueux du souhait légitime de chacun de s'y sentir bien ;
- ✓ **limiter la densité** des nouveaux lotissements à 7 logements à l'hectare en moyenne ;
- ✓ **interdire les buildings** et n'autoriser que les immeubles de taille raisonnable (rez+2 comme norme générale) ;
- ✓ **respecter le caractère résidentiel de nos quartiers et lotissements** composés de maisons unifamiliales, de jardins et d'espaces verts ;
- ✓ **éviter l'hyper-densification** par subdivision dans les quartiers résidentiels ;
- ✓ **renforcer la centralité des villages** en limitant l'étalement urbain ;
- ✓ **limiter l'implantation des immeubles à appartements** aux centres des villages et aux voiries principales et de transit ;
- ✓ **encadrer le développement commercial** afin de maintenir et renforcer le commerce de proximité en évitant le bâti continu le long des grand-routes ;

- ✓ **stopper l'implantation de moyennes et de grandes surfaces** ;
- ✓ **imposer des emplacements de parking en nombre suffisant** pour les immeubles d'appartements ou de commerces ;
- ✓ **rester ferme et exigeant vis-à-vis des promoteurs** afin d'assurer un strict respect des règles.

Un Masterplan global regroupant l'aménagement du territoire au sens large du terme et la mobilité sera établi à cet effet (voir ci-après).

Le rôle de la CCATM (Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) sera renforcé par une consultation élargie au niveau des enjeux et projets stratégiques.

Des centres de villages conviviaux et accessibles

Les centres de village constituent **des lieux de convivialité** où il est agréable de se retrouver toute l'année, en particulier lors des festivités locales. Il est également important de pouvoir s'y rendre en toute sécurité à pied ou à vélo.

Ces 10 dernières années, plusieurs centres de village ont été réaménagés et rénovés :

- ✓ la **place André Musch à Embourg**. La sécurisation des piétons est réalisée et le mobilier urbain y a été remplacé ;
- ✓ la **place Fogueune à Vaux-sous-Chèvremont**. Elle est devenue un endroit incontournable de la vie valcaprimontoise ;
- ✓ la **place Balthasart à Vaux-sous-Chèvremont**. Elle a permis de créer un espace public de qualité et d'accroître la sécurité routière ;

- ✓ le **square des P'tits Ouhès à Ninane**. Il est la première phase de l'aménagement du centre de Ninane, avec un espace « agora », et permet une amélioration sensible de la sécurité et de la mobilité, avec un terminus bus optimal, du parking et des services ;
 - ✓ l'**esplanade de Chaudfontaine-Sources**. Elle est une vraie réussite tant esthétique que fonctionnelle ;
 - ✓ le **rond-point de la Bouxhe** avec parking à Beaufays. Il fluidifie la circulation et améliore tant la sécurité routière que l'accès aux commerces, à pied et à vélo.
- Durant cette législature, les actions suivantes seront entreprises :
- ✓ aménager la **place de la Bouxhe** et l'**espace du Château d'eau** à Beaufays ;
 - ✓ rénover la **place du Souvenir** et la rue du **Centre à Ninane** ;
 - ✓ aménager et sécuriser la **traversée du centre d'Embourg** ;
 - ✓ augmenter l'offre de parking sur la **place Ambiorix** à Embourg ;
 - ✓ embellir le **rond-point de la Rue des Combattants** sous le TGV, à Vaux-sous-Chèvremont ;
 - ✓ **dépolluer et réaménager le site des capsuleries à Chaudfontaine-Sources**, pour y développer du logement et une offre de parking diversifiée en lien avec la réouverture de la gare ;
 - ✓ créer des **espaces « agora »** pour les jeunes dans chaque village, en un lieu sûr, avec un contrôle social et suffisamment éloigné de l'habitat à Embourg, dans le parc communal, et à Beaufays ;
 - ✓ **poursuivre l'aménagement des liaisons à pied et à vélo sécurisées**, agréables, végétalisées et éclairées vers les centres, avec un mobilier urbain en suffisance (bancs, poubelles, etc.).

Aménagement du Territoire

Un logement rénové et adapté pour toutes les générations

La plupart des habitants sont heureux de vivre à Chaudfontaine. Ceux qui y ont vécu longtemps souhaitent le plus souvent y rester lorsqu'ils deviennent plus âgés. Beaucoup de ceux qui y ont passé leur enfance et leur adolescence, une fois arrivés à l'âge adulte, désirent s'y installer avec leur famille.

Chaque génération continuera à trouver sa place à Chaudfontaine. Nous mènerons les actions suivantes :

- ✓ **favoriser une offre de logements diversifiée** afin de satisfaire les besoins de tous les types de famille, notamment monoparentales, avec une gamme étendue de prix d'acquisition ;
- ✓ **développer la mixité générationnelle de l'habitat**, notamment par des logements de type « kangourous » ;
- ✓ **faciliter l'accès à la propriété pour les jeunes Calidifontains** grâce à une formule de type « Tremplin », location-vente ou « leasing immobilier jeunes » ;
- ✓ **offrir aux 3^e et 4^e âges la possibilité de faire évoluer leur logement** ou d'en trouver un autre conforme aux exigences de leur situation ;
- ✓ **appuyer les initiatives de création de logements à vocation sociale** en collaboration avec l'agence immobilière Sociale (A.I.S.) et le CPAS ;
- ✓ **poursuivre la collaboration fructueuse avec le Foyer de Fléron** en matière de logement social, en collaboration avec le CPAS ;
- ✓ **lutter contre les logements inoccupés** par un maintien de la taxation dissuasive à ce sujet ;
- ✓ **favoriser les rénovations et modernisations du bâti**, notamment en matière d'isolation énergétique, par un accompagnement adéquat des propriétaires et locataires, également en collaboration avec le CPAS.

Un Masterplan complet et ambitieux pour Chaudfontaine

Pour répondre aux enjeux et objectifs décrits ci-avant, un vaste plan – **un Masterplan** – sera établi **pour dessiner l'avenir de Chaudfontaine** sur le plan de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité et du commerce, dans le respect de l'environnement, en adéquation avec les tendances sociétales actuelles et futures.

Afin de **garantir la cohérence dans le temps**, de pouvoir l'expliquer pédagogiquement et d'être utilisable par les professionnels, il servira de document de référence précis, avec un volet didactique, pour cadrer l'évolution de la commune sur le long terme.

Son contenu devra :

- ✓ **regrouper tous les documents existants** ou les pratiques non formalisées dont certain.e.s doivent être mis.es à jour ou encore des démarches initiées mais non finalisées : Plan communal de Mobilité, Schéma de Structure appelé désormais Schéma de Développement communal, Schémas d'Orientation locaux, Plans communaux d'Aménagement, Intégration paysagère, Plan d'Assainissement par Sous-bassin hydrographique, Agenda 21, Permis de lotir, canevas de constructions, rapports de surfaces, etc. ;

- ✓ **ajouter et établir les volets qui n'existent pas** comme le commerce (SCDC - Schéma communal de Développement commercial), tout en intégrant les documents de planification supra communale : Schéma de Développement territorial, Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège, vision wallonne de la mobilité à l'horizon 2030 - FAST2030 - , Stratégie régionale de Mobilité, Plan urbain de Mobilité de l'arrondissement de Liège ;

- ✓ et ainsi **définir l'avenir à 15 ou 20 ans de la commune.**

Le volet « commerces » répondra à la réglementation wallonne en la matière pour être reconnu et utilisable pleinement.

Ce Masterplan fera en outre l'objet d'une **large concertation au niveau du Conseil communal, de la CCATM et de la population** au-delà de ce qui est réglementairement obligatoire, afin d'aboutir à un document pour le moyen terme, largement concerté, partagé et accepté.

Enfin, la période transitoire pendant la durée d'établissement du Masterplan fera l'objet d'une attention particulière par une limitation drastique du développement commercial et par une utilisation des autres documents existants avec une attention redoublée.

Propreté & Entretien

Un environnement propre est un espace respecté (où la propreté impose le respect)

Afin de **garantir la qualité de vie au sein de notre commune**, nous continuerons à assurer de façon optimale **l'entretien, la réfection et le développement de nos infrastructures** (bâtiments, voiries, parcs, chemins, promenades, trottoirs, égouts, avaloirs, mobilier urbain, espaces publics, etc.)

Dès lors, nous nous engageons à :

Entretien et moderniser les voiries

- ✓ **rénover et sécuriser nos 152 km de voiries** en fonction d'un classement basé sur leur état et approuvé par la Commission Travaux ;
- ✓ **réaliser une programmation pluriannuelle en raclage-pose.** En 2019, sont programmées : une partie de la rue de Trooz, une partie de la rue des Muguets, rue U. Courtois, rue de Ninane (partie), avenue des Trois Roses, rue de la Cas-

materie, rue du Centre, rue de la Vieille Ferme, une partie de la rue J.J. Merlot, une partie de la rue J. Wousse, le début de la rue Haute Ransy ;

- ✓ durant cette législature, **réaménager la rue Joseph Deflandre, la voie de Liège et l'avenue Albert I^{er}** (aménagement de sécurité, trottoirs, parkings) en collaboration avec les impétrants ;
- ✓ **poursuivre la mise à niveau et la réhabilitation de l'égouttage** en vue d'assurer l'épuration des eaux usées (lotissement Bel'Fays, avenue des Thermes phase 3, etc.) ;
- ✓ **lutter contre les inondations** en collaboration avec l'AIDE (Association intercommunale de démergement et d'Épuration) et assurer un entretien régulier des bassins d'orage, des grilles d'orage, des canalisations et des ruisseaux ;
- ✓ **mettre en œuvre un plan trottoir** sur l'ensemble de la commune ;
- ✓ **réaliser des aménagements de sécurité sur nos voiries** et mettre en conformité différents plateaux ralentisseurs ;
- ✓ **assurer un nettoyage rigoureux des espaces publics** ainsi que l'entretien des sentiers communaux ;
- ✓ **assurer un déneigement optimal** (stock de sel garanti, matériel entretenu et équipes promptes à réagir) ;
- ✓ **poursuivre l'aménagement et la rénovation des places de village**, lieux de convivialité ;
- ✓ **augmenter l'offre en parkings publics**, notamment, dans le cadre des mobipôles (voir en page 14), par la réalisation d'un parking de covoiturage rue T. Gerken et le réaménagement du parking Ambiorix à Embourg.

Gérer les déchets

- ✓ intensifier la **lutte contre les dépôts clandestins** ;
- ✓ installer des **poubelles publiques avec le tri sélectif** ;
- ✓ **maintenir le parc à déchets verts d'Embourg, sécuriser son accès** et en réserver l'entrée aux seuls Calidifontains ;
- ✓ poursuivre l'**enfouissement des bulles à verres**.

Développer la végétalisation

- ✓ **amplifier le fleurissement de nos villages** en privilégiant les plantes mellifères ;
- ✓ **inscrire le verdissement et la végétalisation dans tous nos projets communaux** ;
- ✓ généraliser dans les **cimetières** le principe d'allées vertes s'inscrivant dans la politique « **zéro phyto** ».

Gérer le patrimoine immobilier

- ✓ améliorer les **performances énergétiques des bâtiments communaux** ;
- ✓ établir les **cadastres de nos cimetières et réaffecter les concessions abandonnées** ou arrivées à échéance ;
- ✓ préserver et réhabiliter les éléments de patrimoine de la commune.

Développer la concertation citoyenne

- ✓ **assurer une bonne concertation avec les riverains**, notamment chaque fois qu'ils seront concernés par un chantier (comités d'accompagnement) ;
- ✓ via l'application « BetterStreet », **suivre les demandes des citoyens** avec traitement rapide et retour d'information.

Environnement & Énergie

Chaudfontaine résolument engagée dans la transition énergétique et environnementale

Environnement

L'environnement, domaine pluridisciplinaire par excellence, englobant de nombreux secteurs d'activités, demande aujourd'hui une **gestion dynamique s'appuyant sur une perspective de développement durable**. Il s'agit de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à assurer les leurs.

L'action communale en matière d'environnement se poursuivra et s'amplifiera dans différentes thématiques.

Gestion des espaces verts et biodiversité

Les espaces verts seront valorisés en programmant des mesures d'aménagement tenant compte des engagements liés entre autres au **Plan « Maya »** notamment par la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée (plantation d'espèces indigènes et mellifères, suppression de l'utilisation des pesticides). La gestion de ces espaces tendra vers des aménagements en adéquation avec la vocation sociale et écologique remplie par ceux-ci.

Nous continuerons la mise en œuvre du Plan « Maya ».

La lutte contre les plantes invasives se poursuivra notamment en collaboration avec les Contrats de Rivière et en utilisant les nouvelles techniques préconisées par le SPW contre la renouée du Japon.

Nous poursuivrons la **mise en œuvre du plan de gestion informatisé du patrimoine arboré** (analyse phytosanitaire, travaux d'entretien, d'abattage et d'élagage d'arbres) et veillerons à limiter drastiquement les abattages d'arbres au strict nécessaire.

En collaboration avec le Département de la Nature et des Forêts, la gestion du patrimoine forestier sera encore améliorée notamment en **valorisant nos bois communaux sur le plan économique et tou-**

ristique (vente de bois de chauffage, aménagements) tout en restant attentif à la biodiversité des zones Natura 2000.

Nous créerons des **réserves naturelles sur les sites de grand intérêt biologique** pour les préserver et les restaurer (notamment les zones calaminaires – Bois-les-dames et la lande de Mehagne).

Les actions de **maintien, de développement et de promotion de la biodiversité** se poursuivront avec l'aide du Plan communal de Développement de la Nature et nous privilégierons un **fleurissement pérenne, indigène, adapté tout au long de l'année** en valorisant les centres de villages.

Nous privilégierons le verdissement et la végétalisation dans tout projet communal. Nous étudierons la faisabilité du **développement d'éco-pâturages** pour la gestion de certains de nos espaces verts.

Dans le cadre de la **Semaine de l'Arbre**, nous poursuivrons les actions de distribution de plants au public en privilégiant les essences indigènes et mellifères et d'aménagement d'espaces verts et naturels subsidiés.

Nous renforcerons les **actions de sensibilisation au zéro-phyto** (conférences, campagne de sensibilisation, etc.) dans le cadre du Printemps sans Pesticides et nous étendrons le label « Cimetièrre Nature » à l'ensemble de nos cimetièrres tout en veillant à améliorer les cotations des cimetièrres labellisés.

Nous recenserons les **« Jardins Nature admise »** situés sur le territoire de la commune pour les mettre en valeur et inciter à leur développement.

Eau

En fonction des moyens financiers et des priorités de l'A.I.D.E., les travaux d'égouttage prévus dans le cadre des plans d'assainissement des sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.) se poursuivront en vue d'**assurer l'épuration des eaux usées**. Il conviendra également d'appliquer la réglementation relative à l'obligation pour les habitants d'épurer les eaux usées et de renforcer les mécanismes de contrôle.

Les efforts de **protection de la nappe aquifère thermominérale seront poursuivis**.

Les berges de la Vesdre seront mises en valeur par la création de pontons et d'ouverture de manière à se réapproprier le cours d'eau, notamment sur le plan visuel.

Nous soutiendrons les **actions de nettoyage des berges de la Vesdre et de l'Ourthe** initiées par les contrats de rivière.

Information, sensibilisation et communication

Nous poursuivrons et développerons des **actions d'information et de sensibilisation à l'environnement** (déchets, énergie, biodiversité, mobilité) et au développement durable en général, pour les écoles et le public.

Nous créerons un **onglet « participation citoyenne » sur le site internet et dans l'application « Chaudfontaine en poche »** reprenant toutes les actions dans lesquelles les citoyens peuvent s'impliquer : PCDN, PCS, etc.

Nous poursuivrons la **lutte contre les incivilités environnementales** en appliquant le système de contrôle et de sanction des infractions au règlement de conservation de la nature (abattage d'arbre, etc.).

L'Éco-team au sein de l'Administration communale (personnes-relais par échelon) sera **redynamisée** pour **inciter le personnel communal à donner l'exemple** (covoiturage, consommation locale, économies d'énergie, etc.).

Nous **renforcerons la communication autour des enquêtes publiques** afin d'inciter les citoyens à davantage y participer.

Agenda 21 local Développement durable

Chaudfontaine s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur du **développement durable**. Parmi les actions les plus récentes, la Commune de Chaudfontaine a adhéré avec brio aux réseaux **Cittaslow et Ville Santé** et a adopté un Agenda 21 local visant, par un plan faitier cohérent assurant

une coordination des divers autres plans et une planification plus globale reprenant l'ensemble des actions prévues, à assurer l'évolution de la commune dans le respect des principes du développement durable.

Afin d'assurer l'évaluation permanente de la situation de terrain et les avancées concrètes des actions qui sont ou seront initiées, un tableau de bord précis de gestion incluant les fiches actions sera établi avec des indicateurs permettant à la commune de suivre l'évolution des résultats, le plus possible en temps réel et sur une période déterminée.

Nous encouragerons les écoles et la police locale à développer également leur Agenda 21 local.

Des **potagers seront créés avec l'aide du Cercle horticole** et nous assurerons la **promotion des jardins communautaires**.

Les restaurants locaux se verront proposer de **participer à la promotion du slowfood**.

La Commune de Chaudfontaine s'inscrira dans la **démarche zéro déchet**, qu'il s'agisse de l'administration, des écoles ou des structures paracomunales.

Pour ce faire, nous appliquerons la **charte éco-responsable** et amplifierons l'information et la **sensibilisation en matière de tri, d'éco-consommation, de compostage**, les services tels que le recyparcs, etc.).

Nous renforcerons la mission des gardiens de la paix et leur donnerons les moyens de **sanctionner les dépôts sauvages**.

Agriculture

La pérennité de l'activité agricole passera par sa diversification. **Nous aiderons les agriculteurs et producteurs locaux désireux de favoriser la vente des produits de la ferme** et de mettre en œuvre des **mesures agri-environnementales** avec l'aide de la Wallonie.

Nous étudierons la possibilité de **mettre des parcelles communales à disposition de petits producteurs locaux** souhaitant démarrer une activité et nous favoriserons la création de circuits courts et la mise en réseau des producteurs locaux avec les collectivités (crèches, écoles, maisons de repos, etc.) pour écouler leurs produits.

Bien-être animal

Il s'agit d'une compétence récente dans les communes et il conviendra de voir les implications communales du Code wallon du bien-être animal.

Partant, nous **lutterons activement contre la maltraitance animale** au travers d'une attention particulière du personnel communal et de la police.

Nous adopterons un **règlement communal et une charte locale des animaux de compagnie** afin de garantir le bien-être animal, la quiétude du voisinage, la sécurité et la propreté publique.

Nous mènerons une **campagne de stérilisation et d'identification des chats errants** et pour ce faire, conclurons une convention avec les vétérinaires situés sur la commune.

Nous **interdirons l'abattage rituel sans étourdissement**.

Énergie

Chaufontaine est le 1^{er} jardin de Liège et est reconnue en tant que **Commune respectueuse de l'environnement**.

Sous la mandature 2012-2018, nous avons adopté un « **Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat** » au travers duquel des objectifs précis ont été fixés en matière d'économies d'énergie. Les actions prévues seront intégralement mises en œuvre et nous définirons de nouveaux projets à développer.

En signant **la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie**, nous nous sommes engagés à **réduire les émissions de dioxyde de carbone** (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur notre territoire d'au moins 40 % d'ici à 2030, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelable.

Afin de traduire ces engagements en **actions concrètes**, la commune via l'autorité locale entend appliquer l'approche pas-à-pas suivante :

- ✓ effectuer un **bilan des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités** liés au changement climatique ;
- ✓ présenter un **plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat** au plus tard pour le 31 décembre 2019 ;

- ✓ établir un **rapport au moins tous les deux ans** à dater de la présentation du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

Notre volonté est **d'inscrire encore davantage Chaufontaine dans la transition environnementale** en tendant vers l'indépendance progressive par rapport aux énergies fossiles.

Pour y parvenir, un **budget annuel sera spécifiquement dédié à des économies d'énergie** dans les bâtiments communaux et nous mettrons la priorité sur les investissements verts, durables, générateurs d'économies d'énergie de nos bâtiments communaux. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les audits énergétiques déjà réalisés et qui seront, le cas échéant, actualisés.

Nous nous emploierons à **donner l'exemple dans les bâtiments communaux** en privilégiant le recours à l'énergie solaire et aux toitures végétalisées (en fonction des contraintes techniques), en renforçant l'isolation, en systématisant la récupération d'eau de pluie via l'installation de citernes.

Nous veillerons à **l'optimisation des toits des bâtiments communaux**, notamment dans le cadre de coopératives citoyennes.

Nous nous attacherons à **faire évoluer le charroi communal vers l'hybride, l'électrique, le gaz et l'hydrogène**.

En concertation avec les échevinats de l'Instruction publique et des Travaux, nous développerons des **actions de sensibilisation à la protection de l'environnement** en y associant le personnel enseignant et les enfants. Nous privilégierons **l'installation de systèmes « réducteurs » d'énergie** auxquels les enfants pourront participer (notamment via l'installation de domotique).

Nous fournirons l'aide administrative nécessaire aux Calidifontains afin de les accompagner dans leurs projets d'acquisition de panneaux solaires, d'installation de citernes d'eau de pluie ou de toitures végétalisées.

Enfin, nous accompagnerons le développement de projets visant à la construction de centrales hydroélectriques sur la Vesdre et étudierons l'opportunité de développer ce type de centrales au profit de bâtiments communaux.

MOBILITÉ – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mobilité

Une mobilité adaptée pour favoriser la circulation en train, en bus, à pied et à vélo

La mobilité est en pleine mutation.

Les déplacements à pied, à vélo, en bus, en train ou via le covoiturage doivent être facilités et encouragés pour ne pas en arriver à une congestion des routes, pour améliorer l'impact environnemental et pour avoir un effet bénéfique sur la santé.

Les nouvelles technologies et changements de pratique sont des opportunités à saisir pour aider à modifier nos habitudes : ré-ouverture de la gare de Chaudfontaine, vélos électriques, covoiturage, applications informatiques, télé ou co-working, pistes cyclo-piétonnes, etc.

Un important travail a été réalisé durant les précédentes législatures. Il a permis d'engranger de nombreux résultats reconnus notamment en terme de parking de délestage, de mobilité cyclopiétonne (liaisons en site propres entre quartiers qui a permis à Chaudfontaine d'être reconnue comme **commune piétonne avec un « basket d'or »**).

Pour poursuivre et amplifier la dynamique, les actions suivantes seront entreprises :

- ✓ **étendre et moderniser des chemins piétons et cyclistes** : liaisons entre les villages, « induration » des chemins pour qu'ils soient plus praticables notamment par mauvais temps, réalisations de pistes cyclables, etc. ;
- ✓ **réaliser un plan « trottoirs »** (rénovation ou création) avec adaptation progressive de l'espace public pour permettre le déplacement plus aisé des personnes à mobilité réduite : revêtements homogènes et différenciés, abaissement des bordures des trottoirs, rampes, bancs, taille des haies, etc. ;
- ✓ évaluer, en accord avec la région wallonne, la **possibilité d'offrir une prime pour l'acquisition d'un vélo électrique** ;
- ✓ **favoriser l'accès aux écoles**, saturées aux

entrées et sorties, **à pied et à vélo**, par une recréation des rangs, en collaboration avec les directions d'écoles et la cellule mobilité ;

- ✓ **favoriser l'utilisation de la gare de Chaudfontaine** par une offre de parking suffisante (site des capsuleries) et par un meilleur rabattement vers celle-ci au départ de tous les villages de la commune : réseau cyclable, bus, etc. ;
- ✓ **créer des « mobipôles »**, c'est-à-dire des plateformes multimodales (pour les personnes), à Beaufays, à Sauheid et à la gare de Chaudfontaine pour faciliter les départs de et les accès vers la commune notamment pour aller travailler et pour aller à l'école. Ces lieux d'échanges permettront de favoriser les modes alternatifs à la voiture par l'utilisation d'autres modes pour accéder aux « mobipôles » à vélo, à pied et en voiture et pouvoir accéder à Liège et au-delà en transport en commun (bus et train) ou en covoiturage, etc. Ils pourront par ailleurs offrir des services divers tels que des espaces de « co-working » bien connectés, des bornes de rechargement électrique, des abris vélos sécurisés, etc. ;
- ✓ **améliorer les arrêts bus du TEC**, notamment pour les PMR avec emplacements d'abris vélos sécurisés aux principaux arrêts et demander une adaptation des horaires des lignes 28, 30, 31, 33, 64 et 65 - en fonction de la réouverture de la gare de Chaudfontaine – aux horaires de l'enseignement supérieur et aux activités de week-end (sorties cinéma, théâtre, etc.) ;
- ✓ **favoriser le covoiturage** par la mise à disposition de parking adaptés (rue Toussaint Gerken à Beaufays, rue Pierre Henvard déjà existant) en intégrant ces initiatives dans les nouvelles technologies (SmartCity et SmartMobility), notamment dans la nouvelle application « Wallonie en poche » ou encore l'application de l'ULiège ;
- ✓ **installer des bornes de rechargement électrique** pour les voitures et les vélos ;

- ✓ **accorder une attention continue au parking**, en particulier au centre des villages, notamment par l'évaluation des zones bleues;
- ✓ **offrir à chaque ménage un plan papier de la commune** avec les voiries, les itinéraires de mobilité douce et les lignes et arrêts de bus et train. Ce plan sera également disponible sur application informatique;

Au cœur des villages, les actions suivantes seront entreprises en cohérence avec les orientations du PCM intégrées au Masterplan :

- ✓ **à Chaudfontaine : réalisation de la liaison cyclo-piétonne entre Chaudfontaine et Trooz**, aménagements et équipements pour favoriser les accès à la gare, notamment en matière de parking et d'abris vélo sécurisés ;
- ✓ **à Ninane : sécurisation de l'accès au complexe**, amélioration des horaires des bus, amélioration des cheminements lents entre Ninane et Beaufays ;
- ✓ **à Beaufays** : finalisation de l'itinéraire cyclo-piéton Beaufays bis jusqu'à Embourg, aménagements de sécurité pour les rues Savoyard, Monchamps, Péri Grindor et De-

meuse, amélioration de l'entrée du village notamment par la route de Louveigné ;

- ✓ **à Embourg** : sécurisation de la traversée par la voie de l'ardenne (N30) pour piétons et cyclistes, accès piéton à l'école du Sartay, amélioration du carrefour formé par les rue P. Henvard, rue de Sélys et rue Radoux Rogier pour fluidifier et sécuriser la circulation, création d'une traversée piétonne plus sécurisée de la voie de l'Ardenne au niveau de l'avenue des Bouleaux ;
- ✓ sécurisation de la voie de Liège et de l'avenue Albert 1^{er}, finalisation de l'itinéraire cyclopiéton jusqu'à Beaufays ;
- ✓ **à Sauheid** : aménagement et sécurisation de la rue Joseph Deflandre ;
- ✓ **à Mehagne** : amélioration de la qualité des cheminements lents, notamment les trottoirs ;
- ✓ **à Vaux-sous-Chèvremont** : amélioration de l'accès à Chênée, Angleur et Liège via les nouvelles passerelles de Vaux et Chênée, amélioration des trottoirs, notamment rue Ransy, sécurisation de l'accès de et vers Embourg par la traversée piétonne au croisement entre la rue de Poperinghe, la rue des jardinets et le chemin du Panorama.

Sécurité routière

Une sécurité routière renforcée

Même si les résultats sont en très forte amélioration à Chaudfontaine (60 % d'accidents mortels et de blessés en moins depuis 2012), **la sécurité routière doit encore être renforcée** car un accident ou un blessé est toujours un accident ou un blessé de trop.

Pour poursuivre et amplifier la dynamique, les actions suivantes seront entreprises, en collaboration avec la zone de police SECOVA :

- ✓ **modérer la vitesse de la circulation** par une lutte ciblée et adéquate contre les vitesses excessives au moyen de radars aux endroits où il est important de contrôler les excès de vitesse ;
- ✓ **réaliser les aménagements de sécurité**

nécessaires : ralentisseurs là où c'est utile et autorisé, zones 30 dans certains quartiers, bacs à fleurs, actions spécifiques aux abords d'écoles ;

- ✓ **améliorer et entretenir les marquages, notamment des passages piétons**, tant sur les voiries régionales (en collaboration avec la Région wallonne) que sur les voiries communales ;
- ✓ **renforcer le nombre et l'éclairage des passages pour piétons**, le cas échéant en réévaluant leurs emplacements ;
- ✓ **sécuriser les traversées de village**.

À cet effet, la cellule « mobilité » (Bourgmestre, échevin de la mobilité, police, service travaux et service mobilité) poursuivra ses actions pour solutionner les problèmes constatés et/ou dénoncés par la population.

SÉCURITÉ

Vivre ensemble en toute sécurité

La **sécurité est un droit fondamental** que nous garantissons au quotidien. Protéger, assurer le respect des règles, empêcher toute impunité, ces objectifs essentiels pour tout citoyen dépendent de différents acteurs publics, dès l'échelon communal.

Les statistiques de vols dans les habitations sont en nette amélioration depuis 2014, avec une diminution de 30 %.

La vigilance de la Police, **le développement du réseau de caméras** (300.000 € au cours de la dernière législature) et la mise sur pied d'actions ciblées avec la participation active des

habitants par quartiers, portent leurs fruits. Le travail interzonal de la Police mais aussi le renouvellement du réseau de caméras, plus précises et plus nombreuses, permettent d'éluclider des faits et de démanteler des bandes organisées.

La pertinence de **l'engagement des Gardiens de la Paix** se vérifie au quotidien.

Leur présence sur le terrain permet aux services de Police de se concentrer sur leurs tâches prioritaires de sécurité, de protection et d'assistance.

Sécurité des personnes et des biens

En concertation avec les communes de la zone SECOVA, **nous augmenterons les effectifs sur le terrain**, dans nos rues et en intervention. Afin que les policiers puissent se concentrer sur leurs missions de base :

- ✓ **nous continuerons à investir dans le réseau communal de caméras dans le respect de la vie privée** et de la législation (proximité de commerces, parcs et lieux publics, etc.);
- ✓ **nous valoriserons la fonction des inspecteurs de quartier**. Il est essentiel de leur permettre d'exercer leur métier en toute sé-

curité et de rétablir le respect qu'ils méritent ;

- ✓ **nous intensifierons les patrouilles nocturnes** des policiers et encouragerons les patrouilles à pied et à vélo ;

- ✓ **nous renforcerons l'équipe des Gardiens de la Paix** pour accroître leur présence sur tout le territoire communal ;

- ✓ nous accompagnerons les habitants d'un quartier qui souhaitent un **Partenariat local de Prévention (PLP) encadré par les services de police** ;

- ✓ **nous adhérons à la plateforme fédérale BE-Alert**.

Festivités et organisations locales diverses

La convivialité de notre territoire incite de nombreux organisateurs associatifs ou privés à proposer des manifestations à caractère festif. Cela assure une belle dynamique dans notre commune et permet à chacun de s'octroyer des moments de détente et de plaisir avec ses concitoyens.

Cette tendance est à la hausse et nous devons veiller à équilibrer l'offre et la demande. Les organisations festives ou sportives sur les espaces publics doivent faire l'objet d'une analyse fine, tant sur leur nombre, leur professionnalisme que sur le respect des ho-

raires, du niveau sonore et des règles de sécurité et d'hygiène.

Nous établirons et ferons respecter une charte des organisateurs, sous forme d'un contrat reprenant l'ensemble des règles assurant le respect des personnes. Le non-respect entraînerait de facto la fermeture et le refus de toute nouvelle organisation.

Dans le respect des **législations sur les normes de bruit autorisée, nous effectuerons des sondages (sonomètres) lors des manifestations**, en fonction des lieux d'organisation : extérieurs, sous chapiteaux ou intérieurs.

Incivilités et sanctions administratives communales

La Commune lutte contre les petites incivilités qui gâchent la vie quotidienne des citoyens : dépôts clandestins, déjections canines sur la voie publique, tapage nocturne ou diurne, actes de vandalisme ou autres dégradations de l'espace public, tags et graffitis ou encore absence d'entretien des haies et des trottoirs. Les autorités publiques doivent, après une période de sensibilisation, réprimer sévèrement tous les actes d'incivilités, au travers des Sanctions Administratives communales (SAC).

Nous intensifierons la lutte contre les incivilités.

Nous privilégierons, dans les sanctions, les travaux d'intérêt général visant à réparer les dégâts, à nettoyer, à laver, à enlever les graffitis, à dépolluer, à cultiver, etc. et à assortir ces derniers d'une formation de quelques heures sur le respect de l'environnement par des éco-conseillers. **Nous renforcerons la prévention en milieu scolaire** et éveillerons l'attention des enfants sur le respect des personnes et des biens publics.

AFFAIRES SOCIALES – SENIORS SANTÉ – CPAS Affaires sociales

Les services sociaux

Le service social communal

Nous maintiendrons les permanences générales et les permanences « Handi-contact » dans les différents quartiers de la commune, avec un accès direct et par voie électronique aux services fédéraux et régionaux pour l'introduction des demandes d'allocations pour handicapés, de pensions et d'avantages sociaux divers.

Nous renforcerons les collaborations avec les services d'aide à domicile et le CPAS pour permettre aux personnes âgées et/ou en situation de handicap de rester le plus longtemps possible à domicile dans les conditions optimales de sécurité et de confort.

Nous garantirons la **présence régulière d'une assistante sociale** aux réunions des conseils des résidents des Maisons de repos de l'entité, suivant les directives du code

wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Nous assurerons les relais nécessaires dans le cadre des placements en institution.

Nous soutiendrons les aidants proches et les orienterons au mieux vers les professionnels de l'aide et des soins.

Le service social du Personnel

Par des contacts et informations privilégiées dans les différents échevinats, nous tenterons de mieux faire connaître les missions du service social du Personnel et de la personne de confiance.

Pour favoriser le bien-être au travail, nous élargirons le panel des disciplines sportives proposées au personnel communal, sur le temps de midi ou après journée.

Nous sensibiliserons les agents communaux à la prévention du surendettement, en collaboration avec l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Seniors

« Pour une commune où il fait bon vieillir »

Nos actions s'inscriront dans la démarche des « Villes Amies des Aînés » de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue d'adapter et de rendre accessible l'environnement bâti et social des aînés, d'encourager le vieillissement actif, de lutter contre l'âgisme et de renforcer le sentiment d'appartenance et d'intégration dans notre Commune.

Nous continuerons à aider les associations de seniors locales via la promotion de leurs activités et nous doublerons les subventions communales.

Les travaux et projets du Conseil consultatif des Aînés seront encouragés, relayés et diffusés auprès de la population et des instances communales.

Nous accorderons une **attention particulière aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démences apparentées ainsi qu'à leurs proches** et favoriserons, dans la mesure du possible, leur participation aux différentes initiatives communales.

Nous stimulerons l'attention des partenaires locaux pour la détection des personnes âgées en situation de détresse (isolement, problèmes de santé, financiers, etc.).

Nous maintiendrons les cours de sports, balades pour tous et activités de détente en mettant tout en œuvre pour en favoriser l'accès à chacun, quel que soit son état de santé et sa situation socioéconomique.

Des synergies entre le service de la Culture et le Foyer culturel seront créées pour déve-

lopper l'offre de voyages et de loisirs culturels en faveur des aînés.

Afin de préserver la qualité de vie et l'autonomie des seniors à domicile le plus longtemps possible, **nous maintiendrons les ateliers de gymnastique adaptée pour les personnes atteintes de maladie chronique invalidante.**

Nous initierons **un partenariat avec les maisons de repos** en leur proposant des activités internes ou externes à l'établissement.

La **promotion des services de taxi social** sera effectuée pour favoriser la mobilité et la participation des aînés à la vie locale.

Les collaborations avec le service du Plan de Cohésion sociale seront renforcées pour :

- ✓ **favoriser le volontariat des aînés** dans les activités communales et/ou des associations locales via le projet « Comp'aidance », en collaboration avec le Conseil consultatif des Aînés et le service social communal ;
- ✓ **favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication** via les ateliers AIAC et MOBITIC ;
- ✓ **prévenir les risques auprès des publics fragilisés** en cas de canicule ou de grands froids ;
- ✓ **développer des projets intergénérationnels** entre les Conseils consultatifs des Aînés et des Enfants (action « Calidi-conseils ») et à l'occasion de l'opération « Printemps et été Solidaire ».

Égalité des chances

Dans le cadre de son adhésion à la Charte de l'Égalité des Chances des communes wallonnes, en août 2016, la Commune Chaudfontaine s'est engagée à permettre à chacun et à chacune, quels que soient son pays d'origine, son origine sociale, ses convictions religieuses ou philosophiques, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap, d'être intégré.e dans la so-

ciété de manière respectueuse.

Nous favoriserons l'inclusion et un meilleur accès de tous aux droits fondamentaux en collaboration avec la Commission consultative Handicap-Autonomie, renommée « Commission pour l'Égalité des chances » qui sera chargée de la mise en place d'un plan d'action et du suivi de sa mise en œuvre.

Santé

Chaufontaine a intégré le Réseau belge des Villes santé depuis 2010. Nous continuerons à développer des actions afin de promouvoir la santé et le bien-être de tous les Calidifontains.

L'accent sera mis sur la **promotion de bonnes habitudes de vie et alimentation saine** :

- ✓ dans les écoles ;
- ✓ dans les infrastructures sportives ;
- ✓ au sein des mouvements de jeunesse ;
- ✓ lors des événements communaux et des fêtes populaires.

Il s'agira aussi de **lutter contre la malbouffe, valoriser la consommation de l'eau, lutter contre la consommation d'alcool, notamment chez les jeunes.**

Nous adhérons au premier Green deal « cantines durables » mis en place en Wallonie afin de faire évoluer nos cantines scolaires vers une alimentation saine, locale, de saison et durable.

Nous veillerons à réduire les inégalités sociales de santé en collaborant aux projets participatifs favorisant le droit à l'alimentation du Plan de cohésion sociale.

Nous serons également sensibles à la santé et au bien-être du personnel communal et mettrons en place des actions en collaboration avec le service social du personnel : midi du sport, point ferme, lutte contre les troubles musculo-squelettique, gestion du stress, etc.

La lutte contre les maladies chroniques doit se poursuivre. Des actions ciblées en lien avec les journées mondiales thématiques de l'OMS (diabète, sida, obésité, etc.) seront organisées dans les divers lieux de

vie de la commune. Dans ce cadre, la collaboration avec le Service de Promotion de la Santé de la Province de Liège sera maintenue.

Développer les opérations de dépistage (diabète, etc.) et de prévention cardiovasculaire reste également une priorité. « Manger mieux, bouger plus » reste le leitmotiv pour ces 6 années à venir. Nous compléterons l'offre sportive du sport sur ordonnance par des informations et conseils nutritionnels dispensés par du personnel qualifié.

Ces dernières années, la Commune a équipé ses infrastructures sportives et ses bâtiments communaux de défibrillateurs. Afin d'optimiser l'utilisation de ces appareils et d'augmenter le nombre de citoyens formés à leur utilisation, **nous mettrons en place des initiations aux gestes qui sauvent à destination du public** lors d'événements communaux et à destination des membres du personnel. Comme les bons gestes s'apprennent dès le plus jeune âge, nous développerons un programme d'initiation spécifique à destination des élèves de nos écoles communales dès la 3^e primaire.

Nous favoriserons l'inclusion de la personne handicapée dans la vie locale via des projets en collaboration avec l'agent « Handicontact » : organisation d'une journée de rencontre entre les élèves de 5^e primaire et des personnes en situation de handicap afin de changer le regard de l'autre et de contribuer au bien vivre ensemble.

Des conférences/journées d'animations thématiques seront proposées afin de renforcer les connaissances et les compétences des citoyens en matière de saines habitudes de vie.

CPAS

Le soutien à la population fragilisée nécessite une grande attention passant nécessairement par une gestion rigoureuse, une écoute attentive et l'évolution des mesures mises en place lors de la précédente législation. Notre action est guidée par la volon-

té de permettre à tous les Calidifontains qui se retrouvent en état de besoin, de manière passagère ou durable, de pouvoir bénéficier d'un soutien de la part de notre Centre. Nous veillerons à maintenir et développer les actions suivantes :

La remise à l'emploi

Face à un marché du travail exigeant, le CPAS a pour mission de soutenir, former et activer ses bénéficiaires. **Nous continuerons à accroître la valeur essentielle qu'est le travail et à l'adapter à de nouveaux publics.** De l'insertion sociale en passant par les préformations et formations, les emplois de proximité en économie sociale ou encore la remise à l'emploi via des contrats de travail spécifiques de type article 60 ou 61, la volonté est de réinsérer les bénéficiaires dans le monde du travail. Une attention particulière sera par ailleurs apportée à l'accompagnement des personnes qui auront récupéré leur droit aux allocations de chômage afin de les amener à un emploi durable (coaching, aide à la rédaction de CV, préparation d'entretien d'embauche, etc.).

L'aide au maintien à domicile et services de proximité

Chaudfontaine est une des communes les plus âgées du pays. **Le défi du maintien à domicile rassemble toutes les énergies** et restera une priorité du CPAS. Les services offerts à la population par Calidipoles, qui rassemble les services de proximité (aides familiales et ménagères, repas à domicile, entretien des jardins, petits travaux de bricolage dans l'habitat, taxi social), ont été initiés dans cet esprit. La volonté est d'aller plus loin dans cette démarche en développant toutes actions permettant la mise en adéquation de l'habitat de nos aînés en fonction de l'âge. Les services du CPAS (Service d'Aide aux Familles et aux Aînés et le Service de Proximité) contribueront à cet objectif en rencontrant davantage encore les besoins de nos aînés, tout en veillant à éviter toute concurrence avec le secteur privé.

La prévention et gestion de l'endettement

Le service de médiation de dettes du CPAS assume depuis longtemps une politique curative auprès d'un large public. **La prévention est une des armes efficaces qui doit être privilégiée en particulier auprès des plus jeunes.** Les allocations de chauffage ou encore le fonds social de l'eau font

partie des aides dispensées aux personnes traversant des difficultés. **Le CPAS entend offrir aux habitants dans le besoin les compétences d'un juriste spécialisé en médiation de dettes.**

Le CPAS poursuivra sa politique de lutte contre la pauvreté grâce aux politiques préventives et en favorisant l'émancipation et l'autonomie des personnes.

Le plan de guidance énergétique

La maîtrise des dépenses énergétiques pour les ménages, qu'ils soient précarisés ou non, est également une mission prioritaire pour le CPAS. Au travers d'un plan de guidance sociale énergétique, **le tuteur Energie continuera à aider les familles à mieux gérer leurs dépenses énergétiques** (octroi d'aides à l'investissement, réalisation d'audits électricité, chauffage, actions de prévention et sensibilisation).

Les Initiatives locales d'Accueil

Le CPAS remplira ses obligations en matière de politique d'accueil et d'intégration. **La priorité est mise sur l'apprentissage de la langue française et de nos codes sociaux, usages et coutumes.**

La jeunesse

Au regard de l'évolution de notre société, **l'accent doit être mis sur une politique de prévention efficace auprès de la jeunesse par la mise en place d'un projet pilote visant la création d'un service d'Aide en Milieu ouvert (AMO)** dans le but de répondre aux besoins de la jeunesse de tous les quartiers en matière d'aide de première ligne.

De la petite enfance jusqu'à 22 ans, des actions seront menées de manière individuelle, collective et communautaire au sein des quartiers, des écoles et auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le Plan de Cohésion sociale

Sur base d'un diagnostic des besoins locaux, **un nouveau plan d'actions va être élaboré et piloté par la Commune, en collaboration avec le CPAS, les services communaux et associations locales** dans le cadre de la nouvelle programmation 2020-2025.

Des choix seront rapidement proposés parmi les 7 axes retenus dans le nouveau décret régional (droit au travail – formation – apprentissage – insertion sociale, droit au logement – énergie – eau – environnement sain, droit à la santé, droit à l'alimentation, droit à l'épanouissement culturel, social et familial, droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication et droit à la mobilité).

La Régie des Quartiers

La Régie des quartiers continuera à bénéficier de notre soutien tant financier que logistique pour la bonne continuité de ses filières de préformations socioprofessionnelles ainsi que pour le développement de ses actions de redynamisation des quartiers d'habitations sociales.

Nous entendons renforcer le partenariat entre le plan de cohésion sociale et la Régie des Quartiers pour une meilleure visibilité et efficacité sur le terrain.

Le logement d'urgence

Le CPAS entend **augmenter l'offre de logement d'urgence** pour faire face aux accidents ou aléas de la vie.

Synergie Commune/CPAS

« Le CPAS est le bras social armé de la Commune » nous dit l'Union des Villes et des Communes de Wallonie. Le CPAS, institution indépendante mais fidèle à l'Administration communale, doit **mettre plus encore de forces en commun avec la Commune**.

La gestion du personnel et financière seront regroupées.

PETITE ENFANCE & JEUNESSE ENSEIGNEMENT – CITOYENNETÉ – SPORT BIBLIOTHÈQUES

Petite Enfance & Jeunesse

Petite Enfance

La politique d'accueil de nos tout petits, développée et appréciée depuis de nombreuses années dans notre commune, a encore été renforcée avec «La Cabriole», une toute nouvelle crèche de 12 lits depuis janvier 2018. Avec la crèche «les Calidoux» de Beaufays, nous accueillons aujourd'hui une cinquantaine d'enfants chaque semaine.

Cette offre de la Commune est complétée par d'autres crèches organisées sous forme d'ASBL et de nombreuses gardes à domicile privées.

Mais pour bon nombre de jeunes parents, trouver une place dans une crèche est encore un vrai parcours du combattant.

Pour eux, nous voulons faire plus encore !

En effet, actuellement, nous avons une liste d'attente de plus d'une centaine d'enfants calidifontains qui vont naître en 2019 et nous ne

pourrons en accepter seulement 25.

Nous aménagerons une nouvelle crèche à l'ancienne Ferme Geuzaine à Beaufays.

Avec 82 lits au total, l'offre communale permettra d'accueillir plus de 150 enfants.

Afin de développer les compétences de nos enfants, **nous favorisons particulièrement leur autonomie, leur épanouissement, leur évolution en respectant leur propre rythme.**

L'éveil se fait dès le plus jeune âge, **nous continuerons dès lors nos heures de contes.**

Soucieux de leur santé, nous les confions à des puéricultrices qualifiées, en perpétuelles formations. Nous intensifierons la collaboration avec l'ONE (consultations, informations parentales, etc.).

Nous proposerons des repas frais et variés chaque jour.

Jeunesse

Nous devons rester ambitieux pour l'avenir de nos enfants.

Nos jeunes apprécient la vie au quotidien dans notre commune. Nous devons tout faire pour qu'ils s'y sentent bien à tout âge. De nombreux clubs sportifs, mouvements de jeunesse et associations, particulièrement dynamiques à Chaudfontaine, accompagnent la commune pour leur proposer de multiples activités épanouissantes et enrichissantes.

Le Conseil communal des Enfants est également une vraie réussite. Les enfants y abordent avec enthousiasme les thématiques qui les concernent et deviennent ainsi des citoyens à part entière, acteurs de notre démocratie. Nous poursuivrons et amplifierons nos soutiens et notre action :

- ✓ **nous doublerons les subsides actuels versés aux clubs sportifs et aux mouvements de jeunesse et maintiendrons l'aide logistique très appréciée ;**
- ✓ **nous offrirons aux jeunes un lieu convivial de rencontre**, de sport et de jeux en poursuivant la création d'espaces « agora » sportifs et connectés pour les jeunes dans chaque village, en un lieu sûr, suffisamment éloigné de l'habitat, avec un contrôle social. Embourg accueillera le premier de la législature, dans le parc communal ;
- ✓ **nous amplifierons l'opération « Place aux Enfants »**, journées ludiques et instructives dont les enfants sont friands, au cours desquelles, ils partent à la découverte du monde des adultes grâce à des rencontres avec des acteurs de différents métiers ou du monde artisanal ;
- ✓ **nous instaurerons un Conseil consultatif de la Jeunesse** dans lequel nos jeunes pourront y exprimer leurs attentes et leurs besoins ;
- ✓ **nous mettrons à disposition un espace d'étude destiné aux étudiants** afin qu'ils puissent réviser au calme sans devoir perdre de temps en dehors de la commune ;
- ✓ **nous créerons un Carrefour annuel des écoles secondaires et/ou primaires** pour comprendre les différentes pédagogies ;
- ✓ **nous poursuivrons nos actions destinées aux jeunes fragilisés** par un contexte social, économique ou familial difficile.

Pour être encore plus proche et à l'écoute de nos jeunes, pour remédier aux problèmes qui les touchent au quotidien et de manière à compléter les services déjà dispensés dans le cadre de l'OPENADO, **nous avons créé une AMO (Aide en Milieu ouvert) avec Trooz et Chênée.**

Ces nouvelles structures mèneront des actions individuelles et collectives sur le terrain en collaboration avec le CPAS, la Commune et le plan de cohésion sociale.

Les jeunes ont un potentiel évident, leur accorder toute notre attention en intégrant au mieux leurs aspirations, leurs sensibilités est aussi incontournable.

Nous mettrons en œuvre diverses actions pour que notre politique sportive, culturelle, ludique puissent les aider à dialoguer, communiquer et développer leur personnalité.

Accueil extrascolaire

L'organisation de l'accueil extrascolaire contribue à l'excellente image de notre enseignement. Depuis deux ans, les écoles accueillent les enfants dès 7h du matin.

Nous élargirons en soirée la plage d'accueil extrascolaire jusqu'à 18h30.

Ce temps supplémentaire à l'école sera valorisé au travers de projets pédagogiques, ludiques et sportifs.

Nous continuerons à soutenir les familles en proposant des solutions innovantes pour l'accueil extrascolaire, la Ribambelle et les journées pédagogiques.

Nous inviterons les parents, les grands-parents et les citoyens qui le souhaitent à mettre leurs compétences au service des enfants et à animer des activités telles que l'entretien d'un potager, des ateliers de cuisine, de bricolage, l'éveil artistique des enfants, l'apprentissage numérique, celui des langues et des cultures étrangères.

L'offre de stages sera complétée afin que toutes les périodes de vacances soient couvertes pour toutes les catégories d'âges ; ceci en collaboration avec les échevinats organisateurs et les différentes ASBL communales.

Le livret d'informations stages/sports/jeunesse se perfectionne d'édition en édition pour permettre aux parents une meilleure visibilité et une vue d'ensemble sur les différentes organisations en toute saison.

Enseignement

Les six écoles communales de Chaudfontaine reflètent la diversité de notre système scolaire : les caractéristiques de la population scolaire, les besoins spécifiques et les identités pédagogiques sont bien différents dans chaque école.

Malgré ces différences, les objectifs poursuivis doivent être similaires, afin d'assurer à tous les élèves, des chances égales d'émancipation sociale, comme le demande le décret « Missions ». L'équité est une de nos priorités et nous voulons mettre les moyens nécessaires pour les enfants en difficultés.

Il importe que les équipes agissent toujours en parfaite intelligence dans le cadre des projets éducatifs du Pouvoir organisateur (« quel enfant voulons-nous ? »), et des projets pédagogiques (« comment s'y prend-on ? ») ; tout en vivant leur identité propre telle que définie dans le projet d'établissement et le futur plan de pilotage.

Afin de répondre à l'ensemble de ces défis et de persévérer toujours vers un enseignement de qualité, Le PO doit se doter d'une expertise pédagogique afin de permettre les collaborations et les échanges entre écoles tout en disposant d'un interlocuteur face aux organes de contrôle et d'évaluation. La coordination pédagogique sera un relais essentiel pour permettre au pouvoir communal de traduire dans les faits ses intentions éducatives et pédagogiques telles que figurant dans les Projets éducatifs et pédagogiques, prérogatives du PO.

Par ailleurs, la mise en place par la coordination pédagogique de différentes plateformes informatiques de communication vers les parents et les équipes éducatives

permettra une lisibilité accrue des politiques communales en matière d'enseignement et d'éducation en général.

Nos priorités sont :

- ✓ **privilégier l'acquisition des compétences de base en français et en mathématiques** transversalement dans toutes les activités d'enseignement ;
- ✓ **soutenir les activités d'ouverture sur le monde, à la culture, aux langues étrangères, encourager la lecture** grâce à une collaboration de plus en plus active de nos bibliothèques ;
- ✓ **préparer nos enfants à devenir des citoyens responsables** capables de faire face aux défis de l'avenir ;
- ✓ **amplifier l'exploitation et l'utilisation contrôlée des outils numériques** : tableaux interactifs, ordinateurs portables et tablettes tout en sensibilisant les enfants au bon usage de la technologie.

Nous soutiendrons toutes les écoles (communales et libres) dans le respect des obligations légales : accueil extrascolaire, soutien logistique et mise à disposition de matériel communal lors des manifestations.

Pour le bien-être de chaque jeune, **nous mènerons des actions de préventions** :

- ✓ des drogues et des assuétudes ;
- ✓ de la violence ;
- ✓ de la malbouffe en favorisant l'éducation au goût en étant attentif à l'amélioration des repas servis.

Nous renforcerons la sécurité aux abords des écoles en partenariat avec nos Gardiens de la Paix.

Citoyenneté

Le respect des valeurs universelles et des libertés fondamentales ainsi que la préservation de la démocratie resteront ancrés au sein des projets éducatifs communaux et de l'esprit commémoratif.

Nous poursuivrons notre collaboration avec les associations patriotiques et proposerons en concertation avec toutes les parties prenantes (associations impliquées dans le devoir mémoriel, écoles, clubs, etc.) une évolution de notre démarche mémorielle locale pour la rendre plus vivante et plus participative.

Le Conseil communal des Enfants poursuivra sa mission d'éducation à la citoyenneté et à la prise de responsabilité et un nouveau Conseil consultatif de la Jeunesse permettra aux jeunes de prendre part

au processus décisionnel et à la participation citoyenne dans leur commune.

Toutes les démarches pédagogiques entreprises, avec le concours des services communaux, en faveur d'une plus grande conscientisation du rôle respectif que chacun se doit d'assurer en faveur du développement durable seront soutenues et promotionnées.

La remise du nouveau « PASS CHAUDFONTAINE-CULTURE » (offert à tous les Calidifontains pour leur 18^e anniversaire et leur donnant la possibilité de se rendre dans les lieux culturels de la Commune et des environs au gré de leurs envies) fera l'objet d'une déclaration d'adhésion aux valeurs universelles et aux libertés fondamentales lors d'une cérémonie à la maison communale.

Sport

(en collaboration avec la RCA Chaudfontaine Développement)

Le sport est une véritable école de vie, une source d'épanouissement pour tous, reconnu comme un besoin fondamental pour la santé.

Nous resterons particulièrement attentifs à la promotion de la pratique du sport pour tous les âges. La commune est riche de près de 80 clubs sportifs dynamiques, pour 40 disciplines différentes, qui accueillent 5.000 sportifs. Nous soutenons les valeurs que véhiculent le sport : rigueur, dépassement de soi, fair-play, esprit d'équipe et mixité sociale :

✓ **nous doublerons les subsides communaux aux clubs sportifs.** Seuls ceux qui s'engagent dans la formation des Calidifontains et qui respectent les critères demandés à savoir : des entraîneurs diplômés de leur fédération, formés aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du DEA, continueront à être subsidiés ;

✓ **nous développerons les contacts avec la Province de Liège, la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles (Adeps) dans le but d'ouvrir un « guichet sport »** qui permettra d'accompagner les clubs dans l'élaboration de leurs nouveaux projets, répondra à leurs besoins et les aidera en cas de difficultés ;

- **développer le sport à l'école**, tous réseaux confondus, notamment lors des journées pédagogiques ;

- **initier les enfants aux gestes qui sauvent** dès la 3^e année primaire (projet santé) ;

✓ **nous soutiendrons le modèle du Développement à long Terme « de l'Athlète » (DLTA)**, prise en charge sportive du citoyen, tout au long de sa vie (du bambin au senior), en proposant des liens et une collaboration avec les clubs sportifs locaux ;

- ✓ en tant que commune pilote, **nous encouragerons le Sport sur Ordonnance** comme trait d'union entre la revalidation médicale et le retour à la vie active. Pouvoir bénéficier d'une remise en forme dans des structures sportives adéquates, en collaboration avec le corps médical et les clubs sportifs ;
- ✓ **nous garantirons des infrastructures sportives de qualité** ;
- ✓ **nous encouragerons le handisport** et faciliterons l'accès de tous à toutes les infrastructures sportives ;
- ✓ **nous amplifierons la fête du sport** pour permettre aux clubs de se faire mieux connaître.

Bibliothèques

Bibliothèques communales

Les bibliothèques participent à développer l'imaginaire, s'ouvrir au monde et encouragent l'expression individuelle et collective. Elles évoluent constamment et deviennent de fantastiques centres de créativité et de loisirs.

Depuis 2012, nos 4 bibliothèques organisées en réseau travaillent dans le cadre du Décret relatif aux pratiques de développement de la lecture, c'est-à-dire avec un plan quinquennal de développement qui implique de développer les pratiques de médiation culturelle.

Les usagers de nos bibliothèques bénéficient d'un service remarquable et ont accès à un catalogue diversifié, à des collections de qualité ainsi qu'à des animations très variées pour tous les publics. Le volume d'animations a doublé en 6 ans et les retours sont très positifs.

Nous continuerons à créer de nouvelles actions et à pérenniser celles qui rencontrent un vif succès afin de continuer à offrir un lieu de ressource, de curiosité et de partage qui invite à la lecture :

- ✓ **nous offrirons la gratuité de l'abonnement à tous les enfants et étudiants de notre commune jusqu'à 25 ans** ;
- ✓ **nous augmenterons les heures du conte grand public** et développerons pour nos écoles et nos crèches les groupes de Bibli-mamies et de papoteuses ;

- ✓ nous assurerons des spectacles, ateliers et stages créatifs, des rencontres d'auteurs et des conférences ;
- ✓ **nous continuerons le projet « Calidi Lit »** qui travaille une série de compétences liées à la lecture et l'écriture, proposé à toutes les classes de 5^e et 6^e années des écoles de tous les réseaux du territoire ;
- ✓ **nous amplifierons les projets supra-communaux** avec d'autres bibliothèques et Centres culturels et les nombreuses associations locales, visant l'échange intergénérationnel et l'organisation d'activités favorisant la créativité, l'apprentissage et la passion de la lecture dès le plus jeune âge ;
- ✓ **nous doublerons le nombre de boîtes à lire dans chaque village.** Un projet qui rencontre déjà une grande réussite ;
- ✓ **nous ferons l'acquisition de tablettes et liseuses numériques**, organiserons des animations et ateliers autour d'applications « lecture » ;
- ✓ nous poursuivrons la transition numérique des bibliothèques ;
- ✓ **nous développerons les « grainothèques »** pour permettre le dépôt et le libre-échange de graines de fleurs mellifères, de fruits et de légumes locaux, en partenariat avec le Cercle horticole et le service Environnement.

BILA

Nous avons la chance d'accueillir, à Beauvais, la BILA, bibliothèque des littératures de genre de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB).

Un centre reconnu par la Communauté française et doté d'un comité scientifique de haut niveau.

Nous offrirons à la BILA une structure adaptée à ses spécificités pour une plus grande visibilité digne de la richesse du fond de cette bibliothèque, unique en Belgique.

Nous poursuivrons nos efforts pour offrir aux amateurs de littérature policière,

de science-fiction, du fantastique et de la littérature sentimentale et populaire un site internet en constante évolution.

Nous mettrons l'accent sur de nouveaux projets tels que le travail avec l'enseignement et la valorisation des littératures auprès d'un public adolescent et pré-adolescent.

Nous pérenniserez et développerons les activités phares comme le Séminaire de l'imaginaire, le Prix BILA et le festival de littératures d'Aventures, les initiations aux jeux de rôle pour les ados, les rencontres littéraires, etc.

CULTURE – TOURISME & THERMALISME INFORMATION & COMMUNICATION

Culture

Depuis quelques années déjà, Chaudfontaine a retrouvé sa place dans l'agenda des **grands rendez-vous culturels** de notre région. Nous continuerons à développer de nombreux projets favorables au positionnement de **Chaudfontaine comme ville thermale, touristique et culturelle**.

Nous poursuivrons les **collaborations avec d'autres acteurs et/ou partenaires culturels de la région** en unissant nos forces et en renforçant dès lors la supracommunauté aussi dans le secteur culturel (Musée de la Boverie pour Art House, programmation conjointe avec le Centre culturel de Chênée et de Sprimont, etc.).

Nous mettrons tout en œuvre pour collaborer avec les 7 centres/musées/institutions culturelles de Liège et de la zone Ourthe-Vesdre-Amblève.

Le Festival des 5 Saisons dans le Parc de Hauster a pris son envol et est devenu un lieu de référence incontournable pour la création artistique dans le milieu naturel. Il continuera à s'étendre au fil des futures éditions plus largement sur le territoire et la vallée de la Vesdre. Ce Festival s'inscrit également de manière transversale dans

les politiques environnementales et touristiques mises en place par notre Commune. Il est devenu un maillon important de la réflexion sur le développement durable de la région. Ce projet sera pérennisé et développé.

Nous créerons la « **Biennale Street & Art Chaudfontaine** » valorisant et détournant temporairement les objets, lieux et mobiliers de notre quotidien dans le respect de notre environnement.

Nous renforcerons les **actions du Foyer culturel** mettant l'art à la portée de tous et permettant son expression par tous.

Nous continuerons à soutenir le « **Centre d'Expression et de Créativité** » de Chaudfontaine dans le cadre de son rôle culturel et social.

Nous continuerons à soutenir financièrement toute **initiative privée et associative** en apportant également notre aide à la promotion de leur manifestation.

Nous perpétuerons l'organisation de **concerts et représentations théâtrales** à la Ferme d'Embourg (Les Tréteaux de la Ferme, Spectacles au Casino, etc.).

Nous poursuivrons l'organisation d'expo-

sitions temporaires d'artistes communaux à la Maison communale dans le cadre de l'**Agorapop**.

Nous poursuivrons les actions actuelles et amplifierons la promotion de « Art House Water House » à Source O Rama.

Nous lancerons un « **Pass Chaudfontaine Culture** » : un jeune Calidfontain pourra, dès le jour de ses 18 ans, bénéficier de ce « Pass Chaudfontaine Culture » d'une valeur de 100 euros et se rendre dans des lieux culturels de notre commune et environs.

Tourisme & Thermalisme

L'**eau thermale**, ressource naturelle exceptionnelle pour Chaudfontaine, d'une qualité unique en Europe est indéniablement un élément essentiel du développement économique et touristique de notre commune. Nous poursuivrons une collaboration étroite, via la Fédération thermale de Belgique, avec la Ville de Spa afin d'unir nos forces promotionnelles et de faire reconnaître et subsidier à leur juste valeur les deux seules villes thermales de Belgique. Cependant, l'eau n'est pas l'unique atout de Chaudfontaine.

Une nouvelle approche promotionnelle sera proposée. Elle impliquera tous les départements concernés, elle sera plus complète, plus ambitieuse et nécessitera le développement des outils de promotion et de marketing et des actions qui en découlent.

Cette approche nouvelle sera complétée par des collaborations transversales indispensables à la réussite du développement touristique : développement de l'image touristique, développement des outils de communication et développement d'un label « Qualité Chaudfontaine » mettant en valeur le savoir-faire local, les produits locaux, les artistes, les artisans et les traditions calidfontaines, etc.

Nous soutiendrons l'action du **Syndicat d'Initiative**, opérateur touristique tant au niveau de l'information, de l'accueil des visiteurs, de la création de packages attractifs (touristes, familles, écoles, entreprises, groupes, seniors, etc.) que dans l'organisation d'événements ponctuels.

Nous mettrons en place un portail « Open Data » sur le site de la commune afin d'assurer la présence de Chaudfontaine sur des plateformes digitales à des fins touristiques permettant ainsi un recensement des ba-

lades balisées à faire à pied, à cheval ou à vélo, des monuments et sites à visiter, plaines de jeux, places pour handicapés, etc.

Nous continuerons à collaborer avec la **Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève** dans le cadre de la promotion de toutes les activités touristiques, culturelles et sportives des différentes communes de son ressort (par le biais de brochures, agenda, site internet, etc.).

En collaboration avec la **SNCB**, nous promotionnerons davantage le tout nouvel arrêt à la **gare de Chaudfontaine**.

Nous continuerons à soutenir la création de **chambres d'hôtes**.

Avec une « Esplanade » complètement réaménagée mêlant espaces verts, places de parking et jets d'eau, le magnifique Parc des Sources et sa plaine de jeux, le tout nouveau mini-golf à côté de Source O Rama, la mise en valeur des Belles Fontaines, de la Terrasse thermale et de la Maison Sauveur, et la récente métamorphose de **Source O Rama en Art House/Water House**, nous nous positionnerons, avec tous les outils nécessaires comme destination incontournable pour toute personne à la recherche de calme, nature et culture. Chaudfontaine sera plus que jamais la « Green Valley ».

De nouvelles promenades et balades GPS pédestres et VTT seront envisagées.

Nous développerons le projet de mise à disposition de vélos électriques avec des bornes de rechargement.

Nous continuerons à impliquer le **secteur HORECA** (restaurateurs, hôteliers et gestionnaires de chambres d'hôte) en organisant avec ces partenaires des rencontres qui les mettront en contact avec la commune et les partenaires touristiques (Maison du

Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève et Syndicat d'Initiative) et en les impliquant dans le programme « Cittaslow » et « Slowfood ».

De la même façon, les différents partenaires touristiques seront régulièrement consultés et impliqués dans le redéploiement des forces vives afin d'attirer plus de visiteurs à Chaudfontaine.

Nous poursuivrons la collaboration du projet « Nature et Tourisme en Ourthe-Vesdre-Amblève » par la création de fiches si-

gnalétiques qui permettront une promotion précieuse de toute la région.

Nous soutiendrons les collaborations « culturelles » incontournables dans toute ville touristique et thermale, notamment dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Nous poursuivrons notre collaboration avec les projets du PCDN et du Contrat-Rivières-Vesdre.

Nous veillerons à l'entretien régulier et à **l'embellissement du périmètre thermal.**

Information & Communication

La communication 3.0 est devenu une réalité dans les communes à la pointe. Chaudfontaine, commune moderne et intelligente (smart en anglais), n'y échappe pas et s'inscrit résolument dans cette tendance.

Jamais la proximité entre les citoyens et leur administration communale n'a été aussi proche et intense. Tous les outils actuels ont été amplifiés ou développés.

Le **site internet**, le **magazine communal** « Vivre à Chaudfontaine », les informations communales en ligne sur tous les réseaux sociaux (**Twitter, Facebook, Instagram**), l'application Chaudfontaine en poche, la newsletter communale mensuelle renforcent ce dispositif.

Nous poursuivrons et enrichirons notre offre actuelle en adaptant sans cesse les supports aux évolutions technologiques.

Nous installerons **des écrans LED d'information** communale et de promotion des événements locaux aux abords des villages afin d'éviter la surabondance d'affiches, de panneaux ou de bâches, destructeurs de notre environnement visuel, dans l'esprit « Chaudfontaine Cittaslow ».

Nous adhérons à la **plateforme fédérale Be-Alert** pour informer la population en temps réel sur portables, smartphones et tablettes, en cas de problème important (inondations, accidents, événements imprévus, etc.).

Nous créerons une **chaîne YouTube** « Commune de Chaudfontaine » pour promouvoir les événements locaux et l'actualité dans notre commune, amplifier leur visibilité et renforcer l'image de Chaudfontaine.

FINANCES, ÉCONOMIE & COMMERCE ET NUMÉRIQUE

Finances & Budget

La **qualité des services** va nécessairement de pair avec une saine gestion des deniers publics.

Chaufontaine est dans le top 3 des communes les moins taxées des 24 communes de l'arrondissement de Liège et notre objectif est de l'y maintenir tout en conservant la qualité des services à la population.

Pour ce faire, nous conserverons **la fiscalité la plus basse possible et recherchons des financements alternatifs pour le développement de certains projets** en

faisant appel à des mécanismes de crowdfunding ou à des partenariats public/privés. Nous renforcerons la **démocratie participative** en associant davantage les citoyens à la sélection de projets par un mécanisme de consultation et en leur permettant d'en suivre l'évolution et l'impact financier au jour le jour. Une plateforme sera également créée afin que les citoyens puissent proposer des projets en ligne.

Enfin, **nous réserverons une part du budget communal à des projets participatifs.**

Économie & Commerce

Le tissu économique local est à Chaufontaine dense et varié. On y retrouve un grand nombre d'indépendants, une augmentation des commerces de proximité, des PME et des entreprises d'envergure internationale. Nous mettrons en place une stratégie et un plan d'action afin de soutenir nos commerçants.

- ✓ nous favoriserons et soutiendrons le commerce de proximité ;
- ✓ nous maintiendrons le moratoire sur l'implantation de nouvelles moyennes et grandes surfaces ;
- ✓ nous accompagnerons les entreprises, les commerçants et les indépendants dans leurs démarches.

Stratégie pour un développement harmonieux et équilibré du commerce local

- ✓ nous effectuerons, dans le cadre du Masterplan, **une étude de gestion urbaine et commerciale (EGUC) et un schéma communal de développement commercial (SDDC)** afin de disposer d'un outil d'orientation et d'aide à la décision ;
- ✓ nous réaliserons un **cadastre des commerces de la Commune** afin d'identifier les secteurs pour lesquels l'offre est insuffisante ou excédentaire ;
- ✓ nous établirons un **relais entre les villages, les commerçants et leurs associations** (l'union fait la force) ;

Plan d'action

- ✓ nous créerons un cadre propice à l'activité de nos commerçants :
 - **les parkings** (création, aménagement et zones bleues) ;
 - **les trottoirs et la mobilité** ;
 - **l'embellissement** (propreté, fleurissement, éclairage, illuminations de Noël) ;
- ✓ nous maintiendrons une concertation permanente avec les commerçants avant et pendant les travaux qui les impactent ;
- ✓ nous soutiendrons les commerçants durant les travaux qui pourraient les affaiblir ;
- ✓ nous mettrons en avant les applications comme « **Chaufontaine en poche** » afin de promouvoir les commerces ;

- ✓ nous créerons une **plate-forme d'e-commerce**, financée par la commune, permettant aux commerçants de présenter leurs produits et leurs promotions et de développer la vente en ligne ;
- ✓ nous renforcerons le **système des chèques commerces** en y consacrant, sur base volontaire, certaines primes payées au personnel communal ;
- ✓ nous proposerons des actions de promotion aux commerçants via les chèques commerces en interaction avec la commune comme pour les nouveaux habitants, etc. ;
- ✓ en collaboration avec la SPI, nous assainirons l'ancien site industriel PROMETA, en vue de la création d'une **zone d'activité économique** ;
- ✓ nous soutiendrons les entreprises qui implantent leur siège d'exploitation sur le territoire communal ;
- ✓ nous favoriserons la **création des espaces de co-working** ;
- ✓ nous créerons un guichet d'aide à l'emploi qui recense via un site web toutes les offres d'emploi sur Chaudfontaine et relaie toutes les annonces de formations, stages ;
- ✓ nous créerons un réseau d'entrepreneurs calidifontains à l'instar de réseaux comme Le Cercle de Wallonie, FAR, etc. pour promouvoir les synergies entre les entreprises locales.

Numérique

Le bon fonctionnement opérationnel des services communaux est dépendant de la qualité du service informatique en charge de la gestion de l'ensemble des outils numériques de notre commune. Son action se vérifie au quotidien tant dans l'ensemble de nos services qu'auprès de la population. Elle vise à assurer la mise en place et la qualité des services en ligne (E-Administration, BetterStreet, Chaudfontaine en Poche, la présence de la commune sur les réseaux sociaux, etc.)

Nous maintiendrons et renforcerons **une gestion numérique optimale** permettant à la population, aux associations et à tous les acteurs de communes d'avoir accès en ligne aux services communaux assurant un traitement plus rapide et plus efficace des dossiers

Nous multiplierons et amplifierons les **points d'accès WiFi gratuits** déjà disponibles dans les espaces publics (bâtiments communaux, etc.).

QUALITÉ DES SERVICES COMMUNAUX

Chaufontaine est reconnue pour la **qualité des services offerts à la population**.

Le personnel communal est motivé et professionnel. Les services développent un véritable sens de l'accueil et du service public.

- ✓ nous rechercherons constamment à **améliorer les services offerts**, en concertation avec et pour les citoyens ;
- ✓ pour traduire concrètement les objectifs stratégiques et opérationnels repris dans la présente DPC, nous adopterons un **plan stratégique transversal**. Une refonte complète de l'organisation interne des services assurera son fonctionnement optimal ;
- ✓ nous renforcerons la motivation du personnel par une **dynamisation de la gestion des ressources humaines** : objectifs, évaluation, formation continue, valorisa-

tion, évolution de carrière, bien-être au travail, qualité du cadre de travail, etc. ;

- ✓ nous **maîtriserons les coûts de personnel** dans un souci de bonne gouvernance, de saine gestion communale et en adéquation avec une **efficacité optimale des services** à rendre aux citoyens ;
- ✓ nous mettrons en place le **2^e pilier de pension pour les agents contractuels** dès 2019. Il s'agit d'une mesure d'équité et de saine gestion ;
- ✓ nous maintiendrons les **horaires d'accueil correspondant aux besoins**, conseils pertinents dans les divers domaines, etc. ;
- ✓ nous recevrons les nouveaux habitants afin de leur présenter les services communaux ;
- ✓ nous poursuivrons le développement des services en ligne.

SUPRACOMMUNALITÉ

À l'heure où l'évolution et le rôle des Provinces est en pleine discussion, Chaufontaine participe avec force, détermination et clairvoyance à **l'émergence de la métropole liégeoise**. Liège et sa région rejoindront sous peu les grandes métropoles sur la carte européenne des villes qui comptent en Europe.

Au sein de Liège Métropole (conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège), la voix de Chaufontaine est écoutée et respectée. Nous continuerons à y défendre et organiser un développement territorial pertinent et harmonieux, tout comme une **mobilité supracommunale** concertée, efficace et connectée avec l'ensemble des acteurs locaux (trains, tram, bus, vélos, autos, cyclos), dans le cadre du Plan Urbain de Mobilité. La réouverture récente des gares

de Seraing et de Chaufontaine s'inscrit dans cette logique.

Nous y défendons également des investissements collectifs publics dépassant le cadre strictement communal. De nombreux **investissements publics** (infrastructures, matériels, etc.) répondront aux besoins réels d'une région par une concentration plus affinée des besoins et des moyens métropolitains. L'exemple d'infrastructures sportives collectives en est une des illustrations.

Nous veillerons à entretenir les relations positives de la Commune de Chaufontaine avec l'institution provinciale qui assure le développement de la supracommunauté dans ses axes prioritaires. Nous serons un **partenaire actif** au sein des Intercommunales et du GREOVA, avec la volonté permanente de défendre les intérêts de Chaufontaine et de ses habitants.

GOVERNANCE, ÉTHIQUE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Une gestion communale moderne, au service et à l'écoute de ses habitants, impose **probité, transparence, respect et professionnalisme.**

Une gouvernance éthique et participative

Nous avons toujours favorisé la **recherche de synergies garantes d'efficacité et d'économies d'échelles.** Ainsi, la **concertation permanente avec le CPAS et les organismes para-communaux** a permis de procéder à un monitoring continu des besoins de financement tout en recherchant un haut niveau de services.

Pour accroître leur efficacité et optimiser la gestion des ressources, les services finances et du personnel de la **Commune et du CPAS**, vont entamer un **rapprochement opérationnel en vue de mutualiser leur gestion respective.**

La gestion de l'ensemble des activités sportives et touristiques est désormais rationalisée au travers de deux structures clairement

identifiées, **Chaudfontaine Développement et le Royal Syndicat d'Initiative.**

La bonne gouvernance est et restera au cœur des processus de décision. Depuis près de 30 ans, les membres du Collège amenés à exercer d'autres mandats dans le cadre de leur fonction communale, le font à titre gracieux.

Nous intensifierons la tenue de commissions de Conseil communal pour assurer l'information, la participation et le meilleur contrôle démocratique des décisions soumises au Conseil communal. Nous respecterons, dans toutes les actions menées, une **éthique de gouvernance irréprochable** dans le seul intérêt général de Chaudfontaine et de ses habitants.

Participation citoyenne

La Commune de Chaudfontaine s'est dotée de plusieurs **outils d'information et de participation citoyennes**. Ils sont et restent plus que jamais opérationnels : Conseil consultatif des aînés, Conseil communal des enfants, CCATM, site et applications informatiques participatives (BetterStreet, Chaudfontaine en Poche, comptes Facebook, Twitter, Instagram, etc.). De multiples réunions d'information et de **concertation avec la population** sont organisées, au-delà des obligations réglementaires.

Nous souhaitons tisser une **relation de confiance** en associant l'ensemble des partenaires à la prise de décision de façon transparente.

Nous développerons de nouvelles initiatives facilitant et renforçant le **lien démocratique et la relation de confiance entre les citoyens et les élus locaux** :

✓ nous **renforcerons la démocratie participative** dans tous les domaines de la gestion communale. Une nouvelle ins-

tance consultative assurant aux jeunes de notre commune une participation et une contribution active à la vie et l'évolution de leur commune sera créée (**Conseil consultatif de la Jeunesse**)

✓ au travers d'un **portail participatif en ligne**, nous permettrons aux citoyen.e.s de sélectionner leurs projets favoris et d'évaluer immédiatement leur impact financier sur le budget communal.

✓ nous leur proposerons de **défendre des idées pour améliorer la vie locale**. Ce portail, exclusivement réservé et ouvert aux calidifontain.e.s qui s'identifieront, permettra à l'ensemble des participants d'exprimer leur(s) préférence(s), leur(s) priorité(s)

✓ un **budget participatif sera attribué à chaque village** afin de permettre aux habitants de **proposer, gérer et concrétiser un projet pour leur quartier**, accompagné par les services communaux pour assurer les aspects administratifs et légaux.

CONCLUSION

Notre déclaration de politique communale atteste de la **détermination et de l'ambition forte de la majorité UP!** dans la mise en œuvre de ses engagements pris lors du scrutin communal d'octobre 2018. Les défis sont nombreux et nécessiteront un travail de grande ampleur. Nous sommes préparés et motivés.

La concrétisation de ce programme ne dépend pas que de la bonne volonté du Collège communal. Les **Conseillers communaux**, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ont leur rôle à jouer, notamment pour relayer les aspirations de **nos**

concitoyens, qui sont amenés à prendre une part plus importante encore dans la gestion de leur cadre de vie.

Nous souhaitons donner la plus grande chance à la **concertation et à la confrontation d'idée** pour que chacun puisse **apporter sa contribution au bon fonctionnement de notre commune.**

Nous faisons le pari que **l'intérêt général, le bien-être et la qualité de vie de notre population seront prioritaires** et auront raison des postures politiciennes contre-productives et d'un autre temps.

